

VILLE DE SAINT-LAMBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 19 SEPTEMBRE 2022 À 19 h 30

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot de la mairesse
- 1.6. Tour de table des membres du conseil
- 1.7. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération
- 2.2. Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation de pouvoirs
- 3.2. Adoption - Règlement abrogeant le règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums (2010-74)

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Entente RTL - Accessibilité au transport en commun

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Dépôt du procès-verbal de corrections - Appels d'offres 22ÉQUI03 et 22ÉQUI04
- 6.2. Renouvellement du contrat 18TP02 - location d'un bélier mécanique
- 6.3. Non-renouvellement - Entente intermunicipale - Exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels
- 6.4. Autorisation de dépenses additionnelles - Réparation de la pelle rétrocaveuse

7. ADMINISTRATION

8. **URBANISME**

- 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2. Demandes de dérogations mineures
 - 8.2.1. Demande de dérogation mineure – 451 avenue Pine (district 6)
 - 8.2.2. Dérogation mineure - 877 Place de l'Île-de-France (district 3)
- 8.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) -
 - 8.3.1. PIIA – 126, rue Edison – Transformation de la façade
 - 8.3.2. PIIA - 168, avenue de Stanley – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.3. PIIA - 761, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.4. PIIA - 48, boul. de l'Union – Transformation de la façade
 - 8.3.5. PIIA – 222, rue Woodstock – Affichage
 - 8.3.6. PIIA - 213, rue de Lorraine –Transformation de la façade
 - 8.3.7. PIIA - 484, rue Pine – Transformation de la façade
 - 8.3.8. PIIA - 83, rue Durocher – Transformation de la façade
 - 8.3.9. PIIA - 614, rue Pine – Transformation de la façade
 - 8.3.10. PIIA – 89, rue Riverside – Transformation de la façade
 - 8.3.11. PIIA - 178, rue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade
 - 8.3.12. PIIA - 611, rue Logan – Transformation de la façade
 - 8.3.13. PIIA - 433-435, avenue de Brixton – Agrandissement et Transformation de la façade
 - 8.3.14. PIIA - 101, rue de Languedoc – Transformation de la façade
 - 8.3.15. PIIA - 234, rue Dauphiné – Transformation de la façade
 - 8.3.16. PIIA - 115, rue Dulwich – Transformation de la façade
 - 8.3.17. PIIA - 331, avenue de Stanley– Transformation de la façade

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (60 minutes)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 15 septembre 2022

La greffière adjointe de la Ville,

Me Sandra Ruel

15 septembre 2022



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.1)

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 septembre 2022.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.3)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 22 août 2022 à 19 h 31 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Sont absents :

Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Jasmin Savard, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

La mairesse constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

(2022-08-266)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-267)

Approbation des procès-verbaux des séances du mois de juillet 2022

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à 19 h 34 et se termine à 19 h 58.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de 19 h 58 à 20 h 11.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 20 h 12 et se termine à 21 h 14.

Rapport de la mairesse sur les sujets traités aux séances du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors des séances du mois de juillet 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).

(2022-08-268)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités lors de la séance du conseil d'agglomération du 25 août 2022

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération qui se tiendra le 25 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Il n'y a eu aucun rapport de la part des représentants de la Ville sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération.

Avis de motion - Règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation de pouvoirs

La conseillère Julie Bourgoïn donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

Ce règlement remplace les trois règlements actuels visant:

- les règles de contrôle et de suivi budgétaire (2007-39);
- la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses aux fonctionnaires et employés de la ville (2014-122); et
- la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (2015-131).

Le présent règlement établit:

- les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les employés de la Ville doivent suivre; et
- les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le trésorier et les responsables d'activité budgétaire de la Ville doivent suivre.

Le projet de règlement est déposé.

Avis de motion - Règlement abrogeant le règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums (2010-74)

Le conseiller Loïc Blancquaert donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement visant à abroger le Règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums* sera soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

La réserve financière faisant l'objet de ce règlement est remplacée par la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, conformément aux dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (2021, chapitre 31).

Le projet de règlement est déposé.

Dépôt du procès-verbal de correction - Plan d'urbanisme

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant au Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert (Règlement 2022-200) adopté lors de la séance du conseil tenue le 11 juillet 2022.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122).

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 21 juin au 31 juillet 2022, pour les sommes respectives de 3 168 045,79 \$ et 29 432 456,42 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

Dépôt - Rapport d'adjudication du trésorier pour vente d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT les articles 554 et 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes* (2015-131) qui permet au trésorier d'accorder un contrat au nom de la ville pour la vente d'une émission d'obligations à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de la Loi;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce règlement, le trésorier doit transmettre au conseil un rapport à la première séance qui suit l'exercice de ce pouvoir;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a accordé un contrat, le 13 juillet 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations datée du 25 juillet 2022.

La mairesse procède au dépôt du rapport d'adjudication du trésorier daté du 13 juillet 2022, concernant la vente d'une émission d'obligations d'un montant de 20 776 000 \$ datée du 25 juillet 2022.

Dépôt - Rapport trimestriel au 30 juin 2022

La mairesse procède au dépôt du Rapport trimestriel au 30 juin 2022 dressé par le trésorier.

(2022-08-269)

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières - La traversée (Rive-Sud)

CONSIDÉRANT que l'organisme La Traversée (Rive-Sud) a déjà obtenu une reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières le 18 février 2013;

CONSIDÉRANT que l'article 243.20 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1) prévoit la révision périodique d'une telle reconnaissance, et ce, à tous les neuf ans.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville s'en remet à sa décision en ce qui a trait à la demande de reconnaissance de l'organisme La Traversée (Rive-Sud) aux fins d'exemption des taxes foncières qui lui a été présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-270)

Autorisation - Vente pour défaut de paiement des taxes foncières

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de l'état dressé par le trésorier en date du 22 août 2022, lequel indique les immeubles sur lesquels les taxes imposées pour l'année 2020 n'ont pas été payées en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner au greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière ci-après prescrite.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique, au 81, rue Hooper, le 19 octobre 2022 à 11 h, les immeubles décrits sur l'état déposé par le trésorier afin de satisfaire au paiement des taxes et droits sur les mutations immobilières ainsi que les pénalités, intérêts et frais s'y rapportant qui demeurent dus pour les années 2020, 2021 et 2022;

D'AUTORISER le trésorier ou le trésorier adjoint à enchérir et acquérir ces immeubles au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires amendée - Conseiller Blancquaert

La mairesse procède au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, c. C-27).

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 22 juin au 9 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-271)

Désignation - autorité compétente aux fins de l'application de la réglementation d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Liette Michaud
appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE NOMMER M. Étienne Jacob, inspecteur aux permis et à l'urbanisme, comme autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux; et

DE NOMMER M. Samuel Tremblay, conseiller en urbanisme temporaire, comme autorité compétente à l'application de la réglementation d'urbanisme et d'autres règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-272)

Ratification d'embauche - Service du greffe

CONSIDÉRANT le départ de Mme Gaëlle Seney-Boyer;

CONSIDÉRANT la charge de travail élevée au sein de la Direction du greffe et du contentieux.

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'AUTORISER l'embauche de Madame Lucille Angers à titre de conseillère au greffe à temps partiel, pour une durée d'environ trois mois, selon les conditions de travail prévues au *Protocole des conditions de travail du personnel cadre* présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-273)

Recommandation RH - Fin d'emploi

Il est proposé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE CONFIRMER la fin d'emploi de l'employé matricule #1636.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2022-08-274)

Octroi du contrat 22GN18 - Travaux de réfection de la toiture du Centre de loisirs

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat de construction n° 22GN18 ayant pour objet les travaux de réfection de la toiture du Centre de loisirs à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Couvreur RB Proulx inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 47 714,63 \$, toutes taxes comprises;

D'AUTORISER la dépense de 52 486,09 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur totale du contrat de 47 714,63 \$ auquel s'ajoute une somme équivalente à 10 % (4 771,46 \$) à titre de travaux contingents, conformément à la *Directive sur l'incorporation de contingences en matière de contrats de construction*;

D'IMPUTER la somme de 52 486,09 \$, toutes taxes comprises, au programme de paiement comptant progressif;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-275)

Appel d'offres 22TP06 - Location de niveleuses avec chauffeur

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé au lancement de l'appel d'offres public n° 22TP06 ayant pour objet la location de niveleuses avec chauffeur le 16 juin 2022 pour la seconde fois;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 7 juillet 2022, la Ville a reçu une seule soumission et que celle-ci était conforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3.3. de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire conforme a envoyé à la ville, le 12 juillet 2022, un prix révisé à la baisse de sa soumission, et ce, sans changer les obligations prévues aux documents de l'appel d'offres;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat n° 22TP06 ayant pour objet la location de niveleuses avec chauffeur à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, une soumission conforme,

soit *Les Entreprises Michaudville Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix révisé; la valeur totale pour la période initiale du contrat, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2024 étant estimée à 368 793,82 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-276)

Conclusion de l'entente 22DAPP44- Service de remorquage 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la ville a procédé au lancement de l'appel d'offres sur invitation 22TP07 ayant pour objet le service de remorquage;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 21 juillet 2022, la Ville n'a reçu aucune soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite permettre aux citoyens le stationnement dans les rues cet hiver les nuits où aucune opération de déneigement n'est planifiée;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE CONCLURE l'entente 22DAPP44 ayant pour objet le service de remorquage 2022-2023 avec l'entreprise *REMORQUAGE GROUPE LABERGE INC.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale estimée pour la durée du contrat, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 étant de 44 788,51 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense pour le remorquage lors des opérations de déneigement au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'IMPUTER la dépense pour le remorquage pour les besoins ponctuels au poste budgétaire 02-891-00-526;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-277)

Appel d'offres 22ÉQUI03 - Acquisition d'un chargeur sur roues usagé

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 22ÉQUI03 ayant pour objet l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation Dynamic inc.*, sur la base des prix unitaires

apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 215 578,13 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-278)

Appel d'offres 22ÉQUI04 - Acquisition d'une souffleuse détachable usagée

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 22ÉQUI04 ayant pour objet l'acquisition d'une souffleuse à neige détachable usagée à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme, soit *J.A. Larue Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 152 865,01 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement sur une période de 10 ans;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-279)

Conclusion de l'entente 22DAPP42- Interface de gestion de contenu numérique

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE CONCLURE le contrat de service n° 22DAPP42 ayant pour objet l'interface de gestion de contenu numérique avec l'entreprise *Stinguay Group Inc.* sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant au contrat dont la période s'étend jusqu'au 31 décembre 2024; la valeur du contrat étant de 23 003,05 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire n° 02-133-00-414;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout autre document de la Ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-280)

Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition de véhicules légers

CONSIDÉRANT QUE la ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de véhicules légers;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) et de conclure des contrats de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer les véhicules légers;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

DE CONFIRMER l'adhésion de la Ville à ce regroupement d'achats gérés par le CAG pour l'année 2023.

DE S'ENGAGER à fournir au Centre d'acquisitions gouvernementales, pour lui permettre de préparer son document d'appel d'offres, les quantités de véhicules dont la Ville aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, les fiches techniques d'inscription requises et en les retournant à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville.

DE S'ENGAGER, si le CAG adjuge un contrat, à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document au nom de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-281)

Appui à la semaine nationale de la sécurité ferroviaire du 19 au 25 septembre 2022

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'APPUYER la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2022-08-282)

Participation à la démarche Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) est à la recherche de partenaires municipaux pour la réalisation d'une démarche en mobilité active pour les municipalités **Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE**, dans le cadre du programme Action-Climat Québec;

CONSIDÉRANT que le programme vise à soutenir les solutions de lutte contre les changements climatiques provenant des communautés en s'appuyant sur l'implication citoyenne.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'AUTORISER la Ville de Saint-Lambert à participer à la démarche **Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE** du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CRE Montérégie) à titre de partenaire municipal;

D'AUTORISER le directeur général et la Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics à poursuivre la collaboration avec le CRE Montérégie pour mettre en œuvre le projet **Pour ma MOBILITÉ, je m'ACTIVE** à Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-283)

Démissions - Comité des loisirs et sous-comité concernant la famille et les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Comité culture, loisirs et vie communautaire et le Sous-comité concernant la famille et les aînés ont été créés par le conseil lors de la séance ordinaire du 14 février 2022 (résolution n° 2022-02-43);

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère Virginie Dostie-Toupin à titre de membre du conseil du Comité culture, loisirs et vie communautaire;

CONSIDÉRANT la démission de madame Linda Magher, comme membre citoyenne du Sous-comité concernant la famille et les aînés.

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ENTÉRINER la nouvelle structure du Comité culture, loisirs et vie communautaire comprenant dorénavant deux membres du conseil;

DE NOMMER madame Janet Sader comme membre citoyenne du Sous-comité concernant la Famille et les Aînés en remplacement de Linda Magher.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-284)

Démission - Comité économique

CONSIDÉRANT QUE le Comité économique a été créé par le conseil lors de la séance ordinaire du 14 février 2022 (résolution no 2022-02-42);

CONSIDÉRANT la démission de la conseillère Julie Bourgoin à titre de membre de ce comité.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE NOMMER la conseillère Virginie Dostie-Toupin en remplacement de la conseillère Julie Bourgoin à titre de membre du Comité économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-285)

Avis de conformité - CMQ

CONSIDÉRANT QU'une demande d'avis de conformité des règlements de zonage et de lotissement au plan d'urbanisme a été déposée à la Commission municipale du Québec.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE ratifier le mandat confié au cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville dans le cadre de la demande présentée à la Commission municipale du Québec afin qu'elle émette un avis de conformité des règlements de zonage et de lotissement au plan d'urbanisme de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2022.

(2022-08-286)

Dérogation mineure - 147, rue Walnut – Nombre d'étages (district 6)

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE VERREAULT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 4 août 2022

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Liette Michaud

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à l'empiètement du garage du bâtiment situé au 147, rue Walnut, à savoir :

- Autoriser la construction d'un deuxième étage sur un volume existant du bâtiment principal empiétant de 1,03 mètre dans la marge latérale droite contrairement à ce qui est prévu à l'article 11.2 a) et au tableau des spécifications RB-1 du *Règlement de zonage 2008-43*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-287)

PIIA - 147, rue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l'objet d'une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité de démolition devra également se prononcer sur le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade avant de la maison unifamiliale isolée située au 147, rue Walnut, sous réserve de l'approbation du Comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-288)

PIIA – 826, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la résidence unifamiliale située au 826, rue Boissy, avec les modifications suivantes :

- La couleur du revêtement de toiture et revêtement léger, ainsi que des fenêtres, portes, soffites, fascias et gouttières devraient être d'une couleur plus nuancée de type anthracite;
- Les meneaux des fenêtres de gauche devraient se situer au tiers gauche;
- Le retour de la toiture sur les faces latérales et avant de la cheminée doit être réduit dans la même inclinaison que la pente du toit;
- Les joints du revêtement métallique de toiture et des murs doivent être distants d'environ 12 pouces tels qu'illustrés aux illustrations 3D.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-289)

PIIA – 197, rue Béarn – Transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 197, rue Béarn, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-290)

PIIA – 257, rue Dauphiné – Transformation de la façade (district 1)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 257, rue Dauphiné, avec la modification suivante :

- Le débord de toit existant doit être reproduite dans la proposition architecturale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-291)

PIIA – 384, Rue Hickson – Agrandissement et transformation des façades (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation des façades du bâtiment unifamilial de deux étages situé au 384, rue Hickson, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-292)

PIIA – 209, rue Woodstock – Transformation de la façade (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 209, rue Woodstock, avec la modification suivante :

- Les cadrages des fenêtres, les portes et la marquise d'affichage devront être peinte noire;
- Les gouttières devront être peintes noir ou blanc, selon leur localisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-293)

PIIA – 1447 Avenue Victoria – Affichage (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage de la propriété située au 1447, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-294)

PIIA – 302 Avenue Victoria – Affichage (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage de la propriété située au 302, avenue Victoria, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-295)

PIIA – 618 rue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 618, rue de Sanford, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-296)

PIIA – 103 rue d'Alsace – Agrandissement et transformation de la façade (district 2)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 103 rue d'Alsace, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-297)

PIIA – 316, rue Mortlake – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a fait l'objet d'une approbation du conseil lors de la séance ordinaire du 16 juin (résolution n° 2022-06-226)

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la propriété située au 316, rue Mortlake, tel qu'approuvé par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 juin 2022, avec la modification suivante :

- La distinction de profondeur des revêtements du rez-de-chaussée et du pignon de toit doit être reproduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-298)

PIIA – 451, rue Pine – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 451, rue Pine, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-299)

PIIA – 105, avenue Stanley – Transformation de la façade (district 5)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 105, avenue Stanley, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-300)

PIIA – 716, rue Green – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2022..

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 716, rue Green, avec la modification suivante :

- les joints du revêtement métallique de toiture et des murs doivent être distants d'environ 12 pouces.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-301)

PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade (district 7)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 20 juillet 2022.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 205, avenue de Merton, avec la modification suivante :

- le cadrage des fenêtres du rez-de-chaussée doit être peint en noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-302)

PIIA – 371, rue Walnut – Transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ne rencontre pas les critères applicables du règlement 2234;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022, à l'effet de refuser le projet, tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 371, rue Walnut, considérant qu'il ne respecte pas les critères suivants du *Règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* :

3.8 a) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

i) les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

iii) l'interaction visuelle et fonctionnelle entre les bâtiments et la rue doit être conservée. En outre, le rez-de-chaussée et l'entrée principale doivent être établis à un niveau correspondant à celui du milieu environnant;

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évitent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

vi) les saillies, chambranles et ornements doivent être conservés et entretenus en autant que possible dans leur état d'origine, tel que connu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-303)

PIIA – 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (IGA) – Affichage (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022, à l'effet de refuser le projet tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'affichage du bâtiment situé au 299, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, considérant qu'il ne répond pas aux critères suivants du *Règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*:

3.10 v) sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées au niveau de leur dimension, de leur forme, de leur couleur et du format de leur message, sauf s'il s'agit d'une enseigne dont la superficie n'excède pas zéro virgule vingt mètres carrés (0,20 m²);

3.10 viii) les enseignes présentent une implantation et un caractère uniformes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-304)

PIIA – 321, rue Logan – Transformation de la façade (district 6)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022, à l'effet de refuser le projet tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment jumelé situé au 321, rue Logan, considérant qu'il ne répond pas aux critères suivants du *Règlement 2234 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale*:

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

vii) le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment et des bâtiments situés à proximité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-305)

PIIA – 482, rue Osborne – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE les plans modifiés reçus, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022, répondent à la majorité des critères applicables prévus au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2234).

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés en date du 8 août 2022, relativement à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 482, rue Osborne avec la modification suivante :

- la maçonnerie de pierre existante en façade doit être conservée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2022-08-306)

PIIA – 315 Avenue Rivermere – Transformation de la façade (district 4)

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 20 juillet 2022 à l'effet de refuser le projet tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller Loïc Blancquaert

DE DÉSAAPPROUVER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment jumelé situé au 315, avenue Rivermere, tel que déposé.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, J. Bourgoin, L. Blancquaert, L. Michaud, V. Dostie-Toupin et S. Verreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à 21 h 48 et se termine à 23 h 02.

Tour de table des membres du conseil

Le second tour de table des membres du conseil n'a pas lieu.

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à 23 h 02.

Pascale Mongrain
Mairesse

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot de la mairesse

Le mot de la mairesse débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.6)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment en alternance sur différents sujets a lieu de _____ à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(1.7)

**Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à _____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport de la mairesse sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération

La mairesse fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de l'assemblée ordinaire du 25 août 2022, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.2)

Orientations du conseil - Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE les sujets soumis aux élus doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération qui se tiendra le 22 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a exposé la position qu'elle entend prendre sur ces sujets.

D'EXPRIMER les orientations telles que consignées dans le tableau joint à la présente résolution.



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
2.1	Dépôt	S/O
2.2	Dépôt	S/O
4.1	Autorisation	Favorable
5.1	Entérinement	Favorable
6.1	Adjudication	Favorable
6.2	Adjudication	Favorable
6.3	Autorisation	Favorable
6.4	Adjudication	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
6.5	Adjudication	Défavorable
6.6	Adjudication	Favorable
6.7	Adjudication	Défavorable
6.8	Attribution	Favorable
6.9	Attribution	Favorable
6.10	Attribution	Favorable
6.11	Attribution	Favorable
8.1	Adoption	Favorable



Sommaire des décisions pour la séance ordinaire du Conseil d'agglomération du 22 septembre 2022

	Titre	Nature	Orientations soumises par le Conseil municipal
8.2	Avis de non-renouvellement de l'entente intervenue entre la Ville de Longueuil et la compagnie Celanese Canada inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles (SD-2022-2627)	Avis	Favorable



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2.3)

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la Ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Règlement de contrôle et suivi budgétaire et délégation de pouvoirs**

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 22 août 2022, la conseillère Julie Bourgoin a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement 2022-207 en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses* serait soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil et le projet de règlement a été déposé à la même séance.

CONSIDÉRANT que l'objet de ce règlement établit:

- les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les employés de la Ville doivent suivre; et
- les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le trésorier et les responsables d'activité budgétaire de la Ville doivent suivre.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires et de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses (2022-207)*.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
RÈGLEMENT N° 2022-207

**RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES
ET DE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES**

À sa séance ordinaire du 19 septembre 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, et le cinquième alinéa de l'article 477.2 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE les définitions suivantes doivent être retenues dans l'interprétation des dispositions du présent règlement :

Règles de délégation : Règles par lesquelles le conseil délègue aux fonctionnaires ou employés de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Règles de variations budgétaires : Règles fixant la limite des variations budgétaires permises et les modalités de virement budgétaire.

Responsable d'activités budgétaires : Fonctionnaire ou employé de la Ville responsable d'une enveloppe budgétaire qui lui a été confiée, laquelle, comprend toute enveloppe budgétaire qui est sous la responsabilité d'un subalterne direct.

CHAPITRE 1. OBJECTIFS DU RÈGLEMENT

1. Le présent règlement établit les règles de contrôle et de suivi budgétaires que tous les fonctionnaires et employés de la Ville doivent suivre.

Plus spécifiquement, il établit les règles de responsabilité et de fonctionnement requises pour que toute dépense à être engagée ou effectuée par un fonctionnaire ou un employé de la Ville, y compris l'engagement d'un salarié, soit dûment autorisée après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

Le présent règlement s'applique à toute affectation de crédits imputable aux activités de fonctionnement et aux activités d'investissement de l'exercice courant que le conseil peut être amené à adopter par résolution ou règlement.
2. Le présent règlement établit aussi les règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires que le trésorier, tout autre officier municipal autorisé et les responsables d'activité budgétaire de la Ville doivent suivre.
3. Le présent règlement a également pour objet de déléguer à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats en conséquence au nom de la Ville. Toutefois, les dépenses ainsi effectuées doivent respecter les orientations et les objectifs du conseil en conformité avec les budgets adoptés.

CHAPITRE 2 - PRINCIPES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

4. Les crédits nécessaires aux activités de fonctionnement et aux activités d'investissement de la Ville doivent être approuvés par le conseil préalablement à leur affectation à la réalisation des dépenses qui y sont reliées. Cette approbation de crédits revêt la forme d'un vote des crédits exprimé selon l'un des moyens suivants :
 - 1) L'adoption par le conseil du budget annuel ou d'un budget supplémentaire ;
 - 2) L'adoption par le conseil d'un règlement d'emprunt ;
 - 3) L'adoption par le conseil d'une résolution ou d'un règlement par lequel des crédits sont affectés à partir de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières ou de fonds réservés.
Lorsqu'une activité génère des entrées de fonds plus élevées que les crédits prévus initialement au budget, ces crédits peuvent être dépassés et ce, sans autorisation spécifique, sous réserve que les dépenses encourues soient justifiées et soient autorisées en conformité avec les règles prévues au présent règlement en ce qui a trait aux délégations faites par le conseil du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats en conséquence.
5. Pour pouvoir être effectuée ou engagée, toute dépense doit être dûment autorisée par le conseil, un officier municipal autorisé ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règles de délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

6. Tout fonctionnaire ou employé de la Ville est responsable d'appliquer et de respecter le présent règlement en ce qui le concerne.
7. Tout responsable d'activité budgétaire doit observer le présent règlement lorsqu'il autorise une dépense relevant de sa responsabilité avant qu'elle ne soit engagée ou effectuée. Il ne peut autoriser que les dépenses relevant de sa compétence et n'engager les crédits prévus à son budget que pour les fins auxquelles ils sont affectés.

CHAPITRE 3. MODALITÉS GÉNÉRALES DU CONTRÔLE ET DU SUIVI BUDGÉTAIRES

8. Pour vérifier la disponibilité des crédits préalablement à l'autorisation d'une dépense, le responsable de l'activité budgétaire concerné s'appuie sur le système comptable en vigueur dans la Ville. Il en est de même pour le trésorier ou le directeur général le cas échéant, lorsque l'un ou l'autre doit autoriser une dépense ou soumettre une dépense pour autorisation au conseil conformément aux règles de délégation en vigueur.
9. Si la vérification des crédits disponibles démontre une insuffisance de crédits dépassant la limite permise par la politique de variations budgétaires, le responsable d'activité budgétaire, ou le trésorier ou le directeur général le cas échéant, doit suivre les instructions fournies à l'article 17.
10. Un fonctionnaire ou employé qui n'est pas un responsable d'activité budgétaire ne peut autoriser lui-même quelque dépense que ce soit. Il peut toutefois engager ou effectuer une dépense, qui a été dûment autorisée au préalable, s'il en a reçu le mandat ou si sa description de tâches le prévoit.

Si, à des fins urgentes, un fonctionnaire ou employé doit encourir une dépense sans autorisation, il doit en aviser après coup le responsable de l'activité budgétaire concerné dans le meilleur délai et lui remettre les relevés, factures ou reçus en cause.
11. Le directeur général est responsable du respect du présent règlement. Il doit présenter au conseil pour adoption, s'il y a lieu, tout projet de modification dudit règlement qui s'avérerait nécessaire pour l'adapter à de nouvelles circonstances ou à un changement législatif l'affectant.

Le directeur général, de concert avec le trésorier, est responsable de voir à ce que des contrôles internes adéquats soient mis et maintenus en place pour s'assurer de l'application et du respect du règlement par tous les fonctionnaires ou employés de la Ville.

CHAPITRE 4. ENGAGEMENTS S'ÉTENDANT AU-DELÀ DE L'EXERCICE COURANT

12. Toute autorisation d'un engagement de dépenses qui s'étend au-delà de l'exercice courant doit au préalable faire l'objet d'une vérification des crédits disponibles pour la partie imputable dans l'exercice courant. Le conseil délègue au directeur général le pouvoir d'engager des dépenses au-delà de l'exercice courant sous réserve que la valeur totale de l'engagement n'excède pas la limite maximale prévue à l'article 23.
13. Lors de la préparation du budget de chaque exercice, chaque responsable d'activité budgétaire doit s'assurer que son budget couvre les dépenses engagées antérieurement qui doivent être imputées aux activités de fonctionnement de l'exercice et dont il est responsable. Le trésorier de la Ville doit s'assurer que les crédits nécessaires à ces dépenses sont correctement pourvus au budget.

CHAPITRE 5. DÉPENSES PARTICULIÈRES

14. Certaines dépenses sont de nature particulière, telles que :
 - Les dépenses d'électricité, de chauffage et de télécommunication, lesquelles sont payées sur réception de la facture;
 - Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou liées aux conditions de travail et au traitement de base;
 - Les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs;
 - Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
 - Les remboursements de taxes foncières et d'intérêts lors de l'émission d'un nouveau certificat d'évaluation;
 - Le remboursement du capital et des intérêts du service de la dette;
 - Les contrats d'assurance;
 - Les provisions et affectations comptables.

Sans égard au montant de la facture, le conseil délègue au trésorier l'autorisation de payer ces dépenses sur réception des factures.

Lors de la préparation du budget de chaque exercice, chaque responsable d'activité budgétaire concerné doit s'assurer que son budget couvre les dépenses particulières dont il est responsable. Le trésorier de la Ville doit s'assurer que les crédits nécessaires à ces dépenses sont correctement pourvus au budget.

15. Ces dépenses sont soumises aux règles de suivi et de reddition de comptes budgétaires prescrites au chapitre 6 du présent règlement.
16. Lorsqu'une situation imprévue survient, telle la conclusion d'une entente hors cour ou d'une nouvelle convention collective, le trésorier doit s'assurer de pourvoir aux crédits additionnels requis. Il peut procéder s'il y a lieu aux virements budgétaires appropriés en accord avec le directeur général.

CHAPITRE 6. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES BUDGÉTAIRES

17. Tout responsable d'activité budgétaire doit effectuer régulièrement un suivi de son budget et rendre compte immédiatement à son supérieur hiérarchique dès qu'il anticipe une variation budgétaire allant au-delà de la limite prévue selon la politique de variations budgétaires en vigueur. Il doit justifier ou expliquer par écrit tout écart budgétaire défavorable constaté ou anticipé dans une note qu'il transmet à son supérieur, accompagnée s'il y a lieu d'une demande de virement budgétaire.

Si la variation budgétaire ne peut se résorber par virement budgétaire, le directeur général de la Ville doit en informer le conseil et, s'il y a lieu, lui soumettre pour adoption une proposition de budget supplémentaire pour les crédits additionnels requis.

18. Le trésorier doit préparer et déposer deux états comparatifs lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

Dans le premier état comparatif, les revenus et les dépenses réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé sont comparés avec ceux qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent.

Dans le second état comparatif, les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le trésorier, sont comparés avec ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice. Cet état comparatif couvre douze mois car les revenus et dépenses anticipés pour la période restante de l'exercice financier y sont inclus.

Lors d'une année électorale générale au sein de la Ville, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2).

19. Le trésorier doit aussi préparer et déposer mensuellement au conseil lors de sa séance ordinaire un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément aux règles de délégation en vigueur. Ce rapport doit comprendre au moins toutes les autorisations précédant de 25 jours la séance du conseil, qui ne lui avaient pas déjà été rapportées.

CHAPITRE 7. DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES

20. Toute dépense ou acquisition effectuée en vertu des pouvoirs de délégation accordés par le présent règlement, doit nécessairement respecter les modalités du *Règlement sur la gestion contractuelle*. Une autorisation de dépenses accordée en vertu du présent règlement n'a d'effet que si des crédits sont disponibles à cette fin.
21. Le conseil délègue aux fonctionnaires et employés mentionnés à l'article 23 le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence dans les champs de compétence suivants :
- 1° l'achat ou la location de biens meubles dans lequel des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des biens relatifs à l'acquisition de biens ou services;
 - 2° la fourniture de services dans lequel des pièces ou des matériaux nécessaires à cette fourniture peuvent être inclus; ou
 - 3° la fourniture de services professionnels.
22. Toute délégation de dépense comporte le pouvoir de signer tout contrat visant à mettre en œuvre une délégation prévue au présent règlement.
- Les employés du service de l'approvisionnement et des projets spéciaux sont autorisés à signer les bons de commande dont les requêtes individuelles ont fait l'objet de l'autorisation appropriée.
23. Les fonctionnaires et employés suivants ont le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence, à l'intérieur du budget dont ils ont la responsabilité et ce, selon les limites suivantes :
- 1° jusqu'à un maximum de 55 000 \$, le directeur général;
 - 2° jusqu'à un maximum de 35 000 \$:
 - a) le directeur des finances et trésorier; et
 - b) le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics;
 - c) le directeur des ressources humaines et communications;
 - 3° jusqu'à un maximum de 25 000 \$:
 - a) tous les directeurs de services;
 - b) le chef de la Division des plans et de la conception;
 - c) le chef de la Division de la réalisation des travaux; et
 - d) le chef du Service des travaux publics;
 - 4° jusqu'à un maximum de 15 000 \$ tous les chefs de services et de divisions autres que ceux énumérés au paragraphe 3°.
 - 5° jusqu'à un maximum de 5 000 \$:
 - a) le superviseur à l'approvisionnement;
 - b) les contremaîtres.

24. Le trésorier est autorisé à payer les factures dûment approuvées par les fonctionnaires et employés, soit par chèque ou par paiement électronique.
25. Le conseil délègue à tout fonctionnaire ou employé à l'égard duquel une carte de paiement ou une carte de crédit corporative a été émise, le pouvoir d'effectuer des dépenses cumulatives d'au plus le montant maximum pour lequel l'institution financière ou l'entreprise émettrice l'a émise. De plus, ces dépenses doivent viser des biens, des services ou des fournisseurs correspondant à ceux pour lesquels la carte de paiement ou la carte de crédit corporative a été émise.

CHAPITRE 8. AUTRES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

26. La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son adjoint lorsqu'il est absent ou dans l'incapacité d'agir ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général.
27. En l'absence du directeur général, son pouvoir d'autoriser des dépenses prévues en vertu des règles de délégation édictées au présent règlement est délégué conjointement au trésorier et au directeur des ressources humaines et des communications.
28. Le conseil délègue au trésorier, conformément à l'article 555.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le pouvoir d'accorder au nom de la Ville un contrat à la personne qui y a droit conformément à l'article 554 de cette Loi. Le trésorier doit faire rapport au conseil dès que possible suite à l'exercice de ce pouvoir.
29. Le conseil délègue au directeur général et au chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux le pouvoir de disposer, conformément à toute loi, règlement, politique ou directive applicable, des actifs et biens de la Ville lorsqu'elle n'en retire plus aucune utilité et que sa valeur marchande est d'au plus le montant prévu à l'article 23.
30. Le conseil délègue au directeur général le pouvoir d'embaucher tout employé col blanc ou col bleu qui est un « salarié » au sens du *Code du travail* et tout employé cadre à l'exception des directeurs de services.

La direction des ressources humaines dépose la liste des nouveaux employés lors de la prochaine séance ordinaire du conseil. Le conseil se réserve le pouvoir d'embaucher les directeurs de services, sur recommandation du directeur général.

L'autorisation d'embaucher tout employé n'est accordée que si les crédits sont disponibles à cette fin.

31. Le directeur du service du greffe et du contentieux est autorisé à engager une dépense jusqu'à concurrence du montant de la franchise ou de la rétention à laquelle est assujettie la Ville en vertu d'un contrat d'assurance, soit un maximum de 25 000 \$, afin de régler un différend découlant d'une réclamation ou d'une poursuite.

32. Le directeur des ressources humaines et des communications a le pouvoir de conclure, jusqu'à un maximum de 35 000 \$, une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* (RLRQ) avec un employé :
- 1° qui a formulé un grief;
 - 2° avec qui il existe une mésentente, un différend ou quelque litige en matière de relation de travail.
33. Les rapports de dépenses doivent être approuvés par le supérieur hiérarchique qui doit s'assurer de la conformité en vertu de la *Directive encadrant le remboursement des frais de déplacement et de représentation* en vigueur. Dans le cas d'un rapport de dépenses du directeur général, celui-ci doit être approuvé conjointement par le maire et le trésorier. Pour le rapport de dépenses du maire, celui-ci doit être approuvé conjointement par le directeur général et le trésorier.
34. Le Président d'élection, en application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est autorisé à engager même avant le début de la période électorale ou référendaire, sans égard au montant, toute dépense relative à une élection ou à un référendum jusqu'à concurrence des crédits disponibles.

CHAPITRE 9. DISPOSITIONS FINALES

35. Le présent règlement remplace le *Règlement en matière de règles de contrôle et de suivi budgétaires* (2007-39), le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122) et le *Règlement sur la délégation au trésorier du pouvoir d'accorder un contrat conformément à l'article 555.1 de la Loi sur les cités et villes* (2015-131).
36. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Pascale MONGRAIN, mairesse

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 22 août 2022

Adoption : 19 septembre 2022

Entrée en vigueur :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement abrogeant le règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums (2010-74)**

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a donné l'avis de motion à l'effet que le *Règlement abrogeant le Règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums* serait soumis pour adoption à une séance subséquente de ce conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement vise à remplacer ce règlement par la création d'un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection, conformément aux dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (2021, chapitre 31).

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

D'ADOPTER le *Règlement abrogeant le Règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendums* (2022-74-2).

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUM**

À sa séance ordinaire du 19 septembre 2022, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le règlement concernant la création d'une réserve financière pour les élections et les référendum (2010-74) est abrogé.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

PASCALE MONGRAIN, mairesse

CASSANDRA COMIN BERGONZI, greffière

AVIS DE MOTION : 22 août 2022
ADOPTION :
ENTRÉE DE VIGUEUR :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Ville* (2014-122).

La mairesse procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le Directeur des finances et trésorier, couvrant la période du 1^{er} août au 31 août 2022, pour les sommes respectives de 7 733 495,59 \$ et 13 779 048,44 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167271	Date: 2022-08-01	Référence Fourn.: 95651	Nom: ENTREPRISES BRIXI INC. (LES)	Montant: 3 979,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-01	20220801.	LOCATION MENSUELLE D'AOUT 2022 - BUREAUX DU 6 RUE DESAULNIERS POUR LA MAIR	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9114)	3 979,90 \$

No paiement: 167300	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05358	Nom: Amazon Canada	Montant: 46,27 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-12	CA2HSPCZDSI	ACHAT DE MATERIEL - BAIN LIBRE (2022-1492)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1492)	24,11 \$
2022-07-09	CA21K2P5WACII	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2022-1479)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1479)	22,16 \$

No paiement: 167301	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 54692	Nom: ANDRE DUBOIS	Montant: 830,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-02	20220502	LICENCE DE REPRODUCTION POUR L'OEUVRE "RENNE VI" (2022-6896)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6896)	830,00 \$

No paiement: 167302	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 51944	Nom: A25 LE LIEN INTELLIGENT	Montant: 95,66 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-07	3900252732250	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6887)	17,26 \$
2022-07-17	3900256284335	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-7094)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7094)	9,12 \$
2022-06-09	3900252755031	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6887)	15,04 \$
2022-06-09	3900252755020	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6887)	15,04 \$
2022-06-09	3900252746705	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6887)	15,04 \$
2022-06-07	3900252746693	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-6887)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6887)	15,04 \$
2022-07-15	3900256273692	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-7094)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7094)	9,12 \$

No paiement: 167303	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 47,03 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-28	X011439135220728	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 465-0898) (2022-9067)	Francis Blondeau	Jasmin Savard (2022-9067)	20,64 \$
2022-07-28	X010860410220728	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 465-7829) (2022-9067)	Francis Blondeau	Jasmin Savard (2022-9067)	26,39 \$

No paiement: 167304	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 51695	Nom: CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	Montant: 67 029,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-31	R-0000451949	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOUT 2022 (COLS BI	Maxime Marquis		25 812,53 \$
2022-07-31	R-0000450622	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR AOUT 2022 (COLS BI	Maxime Marquis		41 217,00 \$

No paiement: 167305	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04470	Nom: CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	Montant: 4 532,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-07	90171518	BAIL 63-00062, LOCATION DE TERRAIN DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE POUR CLUB DE	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-5059)	4 532,02 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167306	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 58260	Nom: CREATIONS MILSUIITE FX INC.	Montant: 3 104,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-14	925	ANIMATION CAMPS DE JOUR - EFFETS SPECIAUX - SEMAINES DU 4 ET DU 25 JUILLET (20	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-9060)	3 104,33 \$

No paiement: 167307	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 53966	Nom: DOMINIQUE PAYETTE	Montant: 361,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-25	20220325	LICENCE DE REPRODUCTION POUR L'OEUVRE "COLLECTIF SUR L'AUTO PORTRAIT" (2022	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6897)	361,00 \$

No paiement: 167308	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 1 541,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-25	750002408097	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	40,14 \$
2022-07-25	750002408095	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	57,02 \$
2022-07-25	750002408096	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	280,81 \$
2022-07-25	750002408093	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	40,14 \$
2022-07-25	790002005876	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	19,71 \$
2022-07-25	750002408090	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	72,70 \$
2022-07-25	750002408094	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	37,30 \$
2022-07-25	750002408092	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	61,04 \$
2022-07-25	750002408091	FRAIS DE GAZ NATUREL (2022-9069)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	932,73 \$

No paiement: 167309	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 60403	Nom: ENNIS-FLINT	Montant: 1 681,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-14	33184	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1460)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1460)	1 681,49 \$

No paiement: 167310	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00066	Nom: REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant: 144 663,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-27	20220727	CAISSE DE RETRAITE CADRES - JUILLET 2022	Maxime Marquis		86 854,27 \$
2022-07-27	20220727-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -JUILLET 2022	Maxime Marquis		57 809,42 \$

No paiement: 167311	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59743	Nom: GARS DU SON (LE)	Montant: 3 248,04 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-12	12-07-2022	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - SPECTACLE LES MAMIZELLES 12 JUILLET 20	Josée Véronneau	Jasmin Savard (2022-9084)	1 465,93 \$
2022-07-14	14-07-2022	SERVICE DE TECHNICIEN ET EQUIPEMENT - SPECTACLE MISS SCATCHO DU 14 JUILLET 2	Josée Véronneau	Jasmin Savard (2022-9084)	1 782,11 \$

No paiement: 167312	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 8 188,47 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167312		2022-08-04	59518	GEOTHENTIC INC.	8 188,47 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-22	INV-013417	EQUIPEMENT POUR LA GESTION DE PARCOUR DES VEHICULES DE LA VILLE (2022-8473)	Eric Painchaud	Sébastien Gravel (2022-8473)	6 611,01 \$
2022-07-01	INV-013708	FRAIS MENSUELS POUR LE SYSTEME DE GPS DES VEHICULES (2020-1512)	Eric Painchaud	Gabrielle Cartier (2020-1512)	1 577,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167313		2022-08-04	60404	GISELE UMURUNGI	496,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-27	20220727	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION	Maxime Marquis		496,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167314		2022-08-04	03190	GRAND ET TOY	430,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-15	T138731	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-9074)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9074)	430,01 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167315		2022-08-04	03281	GROUPE BISSONNETTE INC	2 173,89 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-13	179891	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1499)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1499)	2 173,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167316		2022-08-04	95761	GROUPE MASTER (LE)	195,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-12	1956964-00	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6921)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6921)	195,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167317		2022-08-04	05360	GROUPE PSC PRODUITS & SERVICES DE LA CONSTRUCTION MONTRÉAL	2 245,31 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-22	FC00331517	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES (2022-6339)	Yannick Raymond	Martin Latulippe (2022-6339)	413,68 \$
2022-06-21	FC00331412	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES (2022-6339)	Yannick Raymond	Martin Latulippe (2022-6339)	669,57 \$
2022-06-15	FC00330515	ACHAT DE MATERIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES (2022-6884)	Yannick Raymond	Martin Latulippe (2022-6884)	1 162,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167318		2022-08-04	95382	GSI AIR COMPRESSEURS	344,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-02	05459	MAIN D'OEUVRE POUR TRAVAUX AU 31 AVENUE FORT (2022-6883)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6883)	344,93 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167319		2022-08-04	53468	GUY TOMBS	3 159,51 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-19	20220719	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20	Cassandra Comin Bergor		3 159,51 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167320	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant: 2 461,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-08	183621	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	525,43 \$
2022-06-08	183630	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	926,69 \$
2022-06-08	183624	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	486,34 \$
2022-06-08	183618	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	218,45 \$
2022-06-08	183619	SERVICE ANIMALIER (2022-9017)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	304,68 \$

No paiement: 167321	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 23 663,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-01	656 802 506 403	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Francis Blondeau		3 481,38 \$
2022-07-29	610 902 667 598	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		220,13 \$
2022-07-29	636 102 562 386	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Francis Blondeau		562,53 \$
2022-07-29	672 102 457 397	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Francis Blondeau		42,80 \$
2022-07-29	654 102 517 094	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Francis Blondeau		217,90 \$
2022-07-29	686 502 751 639	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Francis Blondeau		86,70 \$
2022-08-01	656 802 506 405	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		181,50 \$
2022-08-01	656 802 506 404	HYDRO QC COMPTE 299 001 133 451	Francis Blondeau		6 110,02 \$
2022-07-28	688 302 358 279	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Francis Blondeau		217,03 \$
2022-08-01	656 802 506 406	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		8 935,47 \$
2022-08-01	666 702 479 693	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Francis Blondeau		28,97 \$
2022-08-01	666 702 479 694	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Francis Blondeau		74,28 \$
2022-08-01	633 402 568 693	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Francis Blondeau		112,91 \$
2022-08-01	636 102 563 648	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Francis Blondeau		138,35 \$
2022-08-01	621 702 592 413	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Francis Blondeau		447,79 \$
2022-08-01	614 502 901 397	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Francis Blondeau		28,97 \$
2022-07-27	626 202 578 702	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		142,39 \$
2022-07-28	628 902 583 702	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Francis Blondeau		93,03 \$
2022-07-21	646 002 788 866	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		41,47 \$
2022-07-26	659 502 770 021	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		212,20 \$
2022-07-27	689 202 342 183	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Francis Blondeau		1 454,62 \$
2022-07-27	682 002 749 730	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Francis Blondeau		561,17 \$
2022-07-27	675 702 445 706	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Francis Blondeau		25,62 \$
2022-07-22	675 702 442 506	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		246,48 \$

No paiement: 167322	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 3 112,43 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-03	20220803	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20	Cassandra Comin Bergor		3 112,43 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:	167323	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	05408	Nom:	IMPÉRIAL DIV. DE PAUSE CAFÉ IMPÉRIAL INC.	Montant:	702,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-16	F289668	ACHAT DE FOURNITURE POUR LES MACHINES A POPCORN ET A SLUSH (2022-6893)			Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-6893)		702,16 \$	
No paiement:	167324	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	60406	Nom:	JUDITH MORROW	Montant:	289,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-02	20220802	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2200902 INCLUANT INTERET VERSE DE 15.			Maxime Marquis			289,43 \$	
No paiement:	167325	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	05851	Nom:	LENNOX INDUSTRIES (CANADA) ULC	Montant:	174,76 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-14	0564884969	ACHAT DE MATÉRIAUX - 31 AVENUE FORT (2022-7088)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7088)		174,76 \$	
No paiement:	167326	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	60407	Nom:	LOUISE TARDIF LUSSIER	Montant:	3 260,77 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-29	20220729	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE MOINS FRAIS D'ADMINISTRATION			Maxime Marquis			3 260,77 \$	
No paiement:	167327	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	01082	Nom:	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant:	32,19 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-13	121077	REPRODUCTION DE PLANS (2022-1006)			Anik Fortin	Anik Fortin (2022-1006)		32,19 \$	
No paiement:	167328	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	54294	Nom:	MARC MICHAUD	Montant:	470,58 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-02	20220802	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL22001049 INCLUANT INTERET VERSE DE 7.			Maxime Marquis			470,58 \$	
No paiement:	167329	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	01254	Nom:	METAUX SOLUTIONS	Montant:	402,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-07	216520	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PISCINES EXTERIEURES (2022-1487)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-1487)		402,41 \$	
No paiement:	167330	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	95602	Nom:	NICOLAS JARRET	Montant:	1 200,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-25	103	PRESENTAITON DU SPECTACLE NO SON CUBANOS (2022-7078)			Josée Véronneau	Mélissa Mercure en remplacement de Josée Véronneau (2022-7078)		1 200,00 \$	
No paiement:	167331	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	95650	Nom:	OPTIMA SANTE GLOBALE INC.	Montant:	567,98 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-31	F164985	SERVICES PROFESSIONNELS -RÉADAPTATION EN SANTÉ GLOBALE (2022-6663)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-6663)		567,98 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167332		2022-08-04	03156	PEPINIERE CRAMER INC	2 931,86 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-26	200774	ACHAT D'ARBRES POUR LA VENTE AUX CITOYENS (2022-1364)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2022-1364)	2 931,86 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167333		2022-08-04	95464	PLOMBERIE CHAUFFAGE VINCENT	3 530,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-08	C-3255	TRAVAUX DE PLOMBERIE A LA PISCINE INTERIEURE (2022-6950)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6950)	348,09 \$
2022-07-08	C-3256	TRAVAUX DE PLOMBERIE AU CHALET DE LA PATAUGEOIRE LESPERANCE (2022-6950)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6950)	1 459,03 \$
2022-07-08	C-3253	TRAVAUX DE PLOMBERIE AU BOULINGRIN (2022-6950)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6950)	345,79 \$
2022-07-08	C-3257	TRAVAUX DE PLOMBERIE AU PARC PREVILLE (2022-6950)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6950)	983,98 \$
2022-07-08	C-3254	TRAVAUX DE PLOMBERIE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL (2022-6950)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6950)	393,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167334		2022-08-04	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	161,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-15	9003096217	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-9034)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2022-9034)	161,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167335		2022-08-04	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	290,74 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-07	0807990	ACHAT DE MATERIAUX POUR LA PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2022-6983)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6983)	96,45 \$
2022-07-05	0807867	ACHAT DE MATERIEL POUR TRAVAUX AU 6 DESAULNIERS (BUREAU DE LA DIRECTION GE	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-6982)	84,85 \$
2022-07-15	0808450	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-6995)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-6995)	20,47 \$
2022-07-12	0808221	ACHAT DE MATERIAUX POUR LA PISCINE ALEXANDRA (2022-6923)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6923)	88,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167336		2022-08-04	02941	QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	27,22 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-12	38659	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2022-7043)	Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-7043)	27,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167337		2022-08-04	00064	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	39 303,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-27	20220727	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS JUII	Maxime Marquis		39 303,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
167338		2022-08-04	59680	RESONANCES, AGENCE DE SPECTACLES INC.	2 299,50 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-21	F1339	PRESENTATION DU SPECTACLE "SUSSEX" DU 21 JUILLET 2022 (2022-5057)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-5057)	2 299,50 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167339	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 95601	Nom: GMF CENTRE MEDICAL ST-HUBERT	Montant: 100,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	2	FRAIS POUR CERTIFICAT MEDICAL (2022-1513)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1513)	100,00 \$

No paiement: 167340	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 960,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-05	41460-13274091	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6915)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6915)	151,98 \$
2022-07-13	41460-13286731	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-6915)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6915)	287,70 \$
2022-07-11	41460-13283271	ACHAT DE MATERIAUX POUR LE CHALET DU PARC ALEXANDRA (2022-7063)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7063)	73,17 \$
2022-07-13	41460-13286361	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6992)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6992)	204,48 \$
2022-07-04	41460-13271561	ACHAT DE MATERIAUX POUR TRAVAUX AU 6 DESAULNIERS (BUREAU DE LA DIRECTION (Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-6914)	62,02 \$
2022-07-14	41460-13289081	ACHAT DE MATERIAUX POUR LE 35 AVENUE FORT (2022-7059)	Maxime Fournier	Yannick Raymond (2022-7059)	12,51 \$
2022-06-09	41460-13235411	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6090)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6090)	169,01 \$

No paiement: 167341	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 875,62 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-01	8300878902	ENTRETIEN D'ASCENSEUR AU 600 OAK - JUIN 2022 (2022-9045)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-9045)	437,81 \$
2022-07-01	8300882161	ENTRETIEN D'ASCENSEUR AU 600 OAK - JUILLET 2022 (2022-9045)	Eric Painchaud	Yannick Raymond (2022-9045)	437,81 \$

No paiement: 167342	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00061	Nom: SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant: 4 898,75 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-27	20220727	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS	Maxime Marquis		4 898,75 \$

No paiement: 167343	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 557,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-14	16878	NETTOYAGE DU LOCAL DE LA PISCINE PREVILLE SUITE A UN INCIDENT D'EXTINCTEUR (2	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6878)	557,63 \$

No paiement: 167344	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05773	Nom: STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	Montant: 71,52 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-11	42948	ACHAT DE GAZ PROPANE (2022-6577)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6577)	71,52 \$

No paiement: 167345	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 60405	Nom: SUZANNE GAUDET	Montant: 40,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	20220714	REMBOURSEMENT POUR PAIEMENT DE PERMIS NON NECESSAIRE	Anik Fortin		40,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:	167346	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	00313	Nom:	TELUS	Montant:	1 220,73 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-16	35290023043	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9068)			Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux (2022-9068)		1 220,73 \$	
No paiement:	167347	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	03926	Nom:	TRANE CANADA ULC (TRANE QUEBEC)	Montant:	91,41 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-20	12429433	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2022-7064)			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7064)		91,41 \$	
No paiement:	167348	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	04724	Nom:	VIDEOTRON	Montant:	76,84 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-22	00011925/01	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 AVENUE ARGYLE (2022-9026)			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9026)		76,84 \$	
No paiement:	167349	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	50644	Nom:	VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant:	217,88 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-13	202222-300000012	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 - JUIN 2022 SELON LA CLÉ			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9029)		108,94 \$	
2022-06-08	202222-300000010	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 - MAI 2022 SELON LA CLÉ I			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9029)		108,94 \$	
No paiement:	167350	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	50226	Nom:	VILLE DE BROSSARD	Montant:	114 150,66 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-20	202200-000000061	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK DE MAI ET JUIN 2022 SELON LA CLÉ DE PARTA			Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9028)		352,71 \$	
2022-07-15	202200-000000071	FACTURATION POUR LA GESTION DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION DU 1ER JANV			Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9019)		113 797,95 \$	
No paiement:	167351	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	60410	Nom:	YVETTE MERCIER	Montant:	296,69 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-02	20220802	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2200901 INCLUANT INTERET VERSE DE 4.4			Maxime Marquis			296,69 \$	
No paiement:	167352	Date:	2022-08-15	Référence Fourn.:	50148	Nom:	VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	6 228 680,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-01-25	QUOTE-PART 2022-3	QUOTE-PART 2022 TROISIÈME VERSEMENT DE QUATRE - RÉOLUTION 2021-12-379			Jacques Des Ormeaux			6 228 680,00 \$	
No paiement:	167353	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	58117	Nom:	ACIER JEAN HEBERT INC.	Montant:	1 382,01 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-19	19-0473	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR LE BICICORNE (POMPE A VELO) (2022-6918)			Maxime Fournier	Maxime Fournier (2022-6918)		1 382,01 \$	
No paiement:	167354	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	05114	Nom:	Acier Lachine	Montant:	3 421,85 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167354	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 05114	Nom: Acier Lachine	Montant: 3 421,85 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-18	184042	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8472)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8472)	3 421,85 \$
No paiement: 167355	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 00137	Nom: AIR LIQUIDE CANADA INC	Montant: 868,19 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-18	74256149	ACHAT MATERIEL DE SOUDURE (2022-8286)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8286)	15,64 \$
2022-07-22	74654334	ACHAT DE MATERIEL POUR SOUDURE (2022-8557)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8557)	852,55 \$
No paiement: 167356	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95621	Nom: ATCO STRUCTURES& LOGISTIQUE	Montant: 5 714,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-11	QC-SR 45417352	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER DU 11 AU 31 JUILLET 2022 (2022-9120)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-9120)	5 714,63 \$
No paiement: 167357	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 51944	Nom: A25 LE LIEN INTELLIGENT	Montant: 21,20 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-11	3900258501991	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-7254)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7254)	12,08 \$
2022-08-11	3900258477050	PÉAGE PONT DE L'AUTOROUTE 25 (2022-7254)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7254)	9,12 \$
No paiement: 167358	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95910	Nom: B.C. LTD 1321705	Montant: 521,63 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-22	20220822	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ VS COMPTEUR D'EAU (PAYÉ 2 FC	Maxime Marquis		521,63 \$
No paiement: 167359	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 906,17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-04	X001757274220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6582) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	21,61 \$
2022-08-04	X001941790220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6575) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	21,61 \$
2022-08-04	X001757273220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6576) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	21,61 \$
2022-08-04	X012296547220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6554) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	65,43 \$
2022-08-10	X011140074220810	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 672-2217) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	174,28 \$
2022-08-04	X011065734220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6579) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	183,40 \$
2022-08-01	X012461689220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-4803) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	19,89 \$
2022-08-04	X011235439220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6601) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	21,61 \$
2022-08-04	X001757365220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-8621) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	954,50 \$
2022-08-04	X001757297220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6510) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	99,30 \$
2022-08-04	X013195883220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6514) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	61,39 \$
2022-08-04	X012284942220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6529) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	2 003,64 \$
2022-08-04	X001904703220804	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 923-6612) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	21,61 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167359	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 3 906,17 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-01	X010806412220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-3324) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	59,67 \$
2022-08-01	X001753848220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-1443) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	76,27 \$
2022-08-01	X012859817220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-1336) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	60,42 \$
2022-08-01	X012961465220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-9680) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	20,04 \$
2022-08-01	X012930862220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (450 671-9656) (2022-9067)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2022-9067)	19,89 \$

No paiement: 167360	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 500104	Nom: BELL CANADA	Montant: 10,63 \$
----------------------------	-------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-01	41361628-01-08-22	FRAIS DE TÉLÉPHONE (2022-9066)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9066)	10,63 \$

No paiement: 167361	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 227,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-01	X010829370220801	FRAIS DE TÉLÉPHONE (517682929) (2022-9064)	Maxime Marquis	Francis Blondeau (2022-9064)	227,65 \$

No paiement: 167362	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 59625	Nom: BOUCHERVILLE MITSUBISHI	Montant: 999,67 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-07	IM01369	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8540)	Eric Valotaire	Sébastien Gravel (2022-8540)	999,67 \$

No paiement: 167363	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04186	Nom: CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	Montant: 882,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-27	3675	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8559)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8559)	882,51 \$

No paiement: 167364	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95911	Nom: CAROLYN MALLOZY	Montant: 15 900,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-15	20220815	PROGRAMME PAD - AIDE FINANCIERE DOSSIER H-7031931	Jasmin Savard		15 900,00 \$

No paiement: 167365	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 01699	Nom: CATHERINE ELLIOTT LEDOUX	Montant: 2 600,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-08-04	20220804	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE 1ER AOÛT (2022-2503)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-2503)	2 600,00 \$

No paiement: 167366	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 05176	Nom: Construction G3	Montant: 277 943,72 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-15	001876	RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS - CONTRAT 22GN02 - DECOMPTE PROGRESSI	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9101)	253 896,85 \$
2022-07-08	001864	RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES - DECOMPTE PROGRESSIF #3 (2021-9058)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2021	24 046,87 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:	167367	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	00533	Nom:	COUNTRY CLUB MONTREAL	Montant:	18 143,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-08	20220808	JOURNÉE DE GOLF DU CITOYEN 2022 (2022-5063)			Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-5063)		18 143,07 \$	
No paiement:	167368	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	05893	Nom:	DÉCHI-TECH MOBILE	Montant:	752,80 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-03	92007	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2021-9115)			Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2021-9115)		537,22 \$	
2022-05-19	91666	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2021-9115)			Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2021-9115)		86,23 \$	
2022-07-29	93236	SERVICE DE DECHIQUETAGE (2021-9115)			Cassandra Comin Bergor	Sandra Ruel (2021-9115)		129,35 \$	
No paiement:	167369	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	01597	Nom:	DECO JARDIN - DIV Y BAILLARGEON ET FILS INC	Montant:	552,64 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-01	566774	ACHAT DE GEOTEXTILE EN ROULEAU - CARREFOUR GIRATOIRE (2022-6086)			Eric Painchaud	Jasmin Savard (2022-6086)		552,64 \$	
No paiement:	167370	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	50856	Nom:	DGFP	Montant:	1 760,49 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-05-09	2747	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD			Anik Fortin			948,31 \$	
2022-07-13	2763	SERVICES PROFESSIONNELS - PROGRAMME PAD			Anik Fortin			812,18 \$	
No paiement:	167371	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	00066	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant:	145 704,03 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-22	20220822-1	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS -AOÛT 2022			Maxime Marquis			57 314,26 \$	
2022-08-22	20220822	CAISSE DE RETRAITE CADRES - AOÛT 2022			Maxime Marquis			88 389,77 \$	
No paiement:	167372	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	04227	Nom:	G. DAVIAULT LTEE	Montant:	3 432,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-25	051586	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE CLOTURE AU GARAGE MUNICIPAL (2022-50			Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-5058)		3 432,00 \$	
No paiement:	167373	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	03291	Nom:	GROUPE JLD-LAGUE	Montant:	23 612,35 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-21	854423	ACHAT DE PIECES POUR TRACTEUR (2022-8552)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8552)		502,37 \$	
2022-07-20	710301	ACHAT D'UN BALAI A TROTTOIR POUR TRACTEUR (2022-1281)			Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1281)		23 109,98 \$	
No paiement:	167374	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	04525	Nom:	HYDRO QUEBEC	Montant:	20 337,18 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-15	664 002 784 161	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)			Francis Blondeau			213,62 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167374	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 20 337,18 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-15	613 602 664 824	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		96,57 \$
2022-08-11	667 602 480 040	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		182,94 \$
2022-08-15	644 202 559 485	FRAIS D'ELECTRICITÉ (299 095 464 150)	Francis Blondeau		199,07 \$
2022-08-04	619 002 873 687	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		70,45 \$
2022-08-02	677 502 757 079	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Francis Blondeau		1 190,08 \$
2022-08-02	677 502 756 701	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Francis Blondeau		16 897,12 \$
2022-08-02	623 502 858 815	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Francis Blondeau		114,52 \$
2022-08-02	682 002 754 624	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Francis Blondeau		389,50 \$
2022-08-03	625 302 588 468	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Francis Blondeau		3,84 \$
2022-08-03	641 502 807 281	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		26,13 \$
2022-08-10	655 902 532 308	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Francis Blondeau		30,44 \$
2022-08-05	677 502 758 893	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		497,09 \$
2022-08-10	639 702 560 337	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 493)	Francis Blondeau		425,81 \$

No paiement: 167375	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04263	Nom: LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S E C	Montant: 3 563,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-05	1251389A-46	LLOCATION D'UNE EXCAVATRICE SUR CHENILLE (2022-5038)	Eric Painchaud	Jasmin Savard (2022-5038)	3 563,96 \$

No paiement: 167376	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 60408	Nom: LUDOVIC FRASER	Montant: 125,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-02	20220802	REMBOURSEMENT POUR LA DEMANDE DE PIIA 2022-00114	Anik Fortin		125,00 \$

No paiement: 167377	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 21,90 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-01	2616875	PLUBLICATION D'ADDENDA SUR SEAO (2022-9032)	Stéphanie Fournier	Jasmin Savard (2022-9032)	21,90 \$

No paiement: 167378	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95914	Nom: MICHEL FABRE	Montant: 157,96 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-23	20220823	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL2101118 (VENTE D'UN STATIONNEMENT AL	Maxime Marquis		157,96 \$

No paiement: 167379	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 51761	Nom: MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE SOCIALE	Montant: 76,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-02	20220802	RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ÉLECTRICIEN POUR BRUNO MALI	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-7245)	76,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:	167380	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	51136	Nom:	NATHALIE SAINT-ARNAUD	Montant:	178,16 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-22	20220822	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - 12738-CFE RETRAIT PISCINE HORS SOL EN 2			Maxime Marquis			178,16 \$	
No paiement:	167381	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	95915	Nom:	PASCALE PORTELANCE	Montant:	20,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-18	20220818	REMBOURSEMENT POUR PAIEMENT EN TROP SUR CHEQUE 075-077 (URBANISME)			Anik Fortin			20,00 \$	
No paiement:	167382	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	50001	Nom:	PETITE CAISSE CDL (DOMINIQUE-ANNE SOUCIE)	Montant:	482,75 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-04	20220804	PETITE CAISSE CDL - DOMINIQUE-ANNE SOUCIE			Martin Latulippe			482,75 \$	
No paiement:	167383	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	50096	Nom:	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE ANNE SOUCIE)	Montant:	554,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-10	20220810	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE-ANNE SOUCIE)			Dominique-Anne Soucie			147,15 \$	
2022-08-10	20220810 -2	PETITE CAISSE AQUATIQUE/JEUNESSE (DOMINIQUE-ANNE SOUCIE)			Dominique-Anne Soucie			407,10 \$	
No paiement:	167384	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	60409	Nom:	PHILIPPE THOMPSON-LEDUC	Montant:	125,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-02	20220802	REMBOURSEMENT POUR LA DEMANDE DE PIA 2022-00103			Anik Fortin			125,00 \$	
No paiement:	167385	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	00064	Nom:	REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant:	38 353,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-22	20220822	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS D'A			Maxime Marquis			38 353,10 \$	
No paiement:	167386	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	01882	Nom:	RESSORTS LAPRAIRIE INC (LES)	Montant:	1 458,17 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-22	66740	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8560)			Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8560)		1 458,17 \$	
No paiement:	167387	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	00061	Nom:	SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant:	4 192,34 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-08-22	20220822	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLEUS			Maxime Marquis			4 192,34 \$	
No paiement:	167388	Date:	2022-08-26	Référence Fourn.:	04913	Nom:	Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant:	8 192,02 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: 167388	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 8 192,02 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-31	16894	ENTRETIEN MENAGER DE LA BIBLIOTHEQUE ET DU 31-33-35 AVENUE FORT (2022-9039)	Yannick Raymond	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9039)	8 192,02 \$
No paiement: 167389	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95909	Nom: SUCCESSISON NORMAND TREMBLAY	Montant: 6 691,52 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-08	20220808	RETROACTIVITE DE 7131.64\$ MOINS COTISATION AU REGIME DE RETRAITE DE 440.12\$	Maxime Marquis		6 691,52 \$
No paiement: 167390	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 107 480,82 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-29	202200-000000075	SERVICE DE RELÈVE VDI - MAI E TJUIN 2022 (2022-9020)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	5 704,06 \$
2022-07-29	202200-000000076B	RENOUVELLEMENT VMWARE DU 1ER JANIVER AU 15 AOUT 2023 ET ACQUISITION - DEUX	Jasmin Savard		15 595,72 \$
2022-07-29	202200-000000074	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CE	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-9080)	1 286,70 \$
2022-07-29	202200-000000076A	RENOUVELLEMENT VMWARE DU 15 AOUT 2022 AU 31 DECEMBRE 2022 ET ACQUISITION -	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-1544), Jasmin Savard en remplacement de Co	24 752,18 \$
2022-06-30	202200-000000066	MISE A NIVEAU DE L'INFRASTRUCTURE D'EMMAGASINAGE DE DONNEES UTILISEES (202	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-5053)	60 142,16 \$
No paiement: 167391	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 54689	Nom: LASER GAME EVOLUTION BROSSARD	Montant: 3 966,64 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-16	46202	FORFAIT POUR CAMP DE JOUR (2022-9063)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9063)	3 966,64 \$
No paiement: S17310	Date: 2022-08-01	Référence Fourn.: 54493	Nom: DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant: 8 794,92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-01	20220801-SA	LOCATION MENSUELLE D'AOUT 2022 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LES SI	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9115)	8 794,92 \$
No paiement: S17311	Date: 2022-08-01	Référence Fourn.: 54493	Nom: DEVELOPPEMENT OLYMBEC INC.	Montant: 5 090,52 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-01	20220801-U	LOCATION MENSUELLE D'AOUT 2022 - BUREAUX DU 2035 AVENUE VICTORIA POUR LE SEI	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9123)	5 090,52 \$
No paiement: S17350	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03058	Nom: ACIER PICARD INC.	Montant: 63,49 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-08	1700930	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8506)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8506)	63,49 \$
No paiement: S17351	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00793	Nom: AIR EN FETE INC (L)	Montant: 2 530,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-15	200665	ANIMATION DE CAMP DE JOUR - KATAG DU 4 AU 8 JUILLET (2022-9056)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9056)	2 530,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement:	S17352	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	02837	Nom:	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant:	194,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-15	364891	ACHAT DE MATERIEL POUR LA PISCINE INTERIEURE (2022-1406)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1406)		194,07 \$	
No paiement:	S17353	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	02787	Nom:	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant:	777,23 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-16	70321	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1403)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1403)		595,57 \$	
2022-06-16	70322	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1403)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1403)		181,66 \$	
No paiement:	S17354	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	02763	Nom:	A.S.I. AQUATIC EXPERT (AQUA SOLUTIONS (2004) INC)	Montant:	1 795,46 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-14	58633	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1500)			Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1500)		1 795,46 \$	
No paiement:	S17355	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	04766	Nom:	ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU QUEBEC (ABPQ)	Montant:	430,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-15	6074	INSCRIPTION AU RENDEZ-VOUS DES BIBLIOTHEQUES (2022-6890)			Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6890)		430,00 \$	
No paiement:	S17356	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	01852	Nom:	BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant:	855,13 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-10	408185	SERVICES PROFESSIONNELS - DROIT DU TRAVAIL - DOSSIER 18368 / 12758 (2022-4012)			Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-4012)		855,13 \$	
No paiement:	S17357	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	02116	Nom:	BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	Montant:	342,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-09	23FAC00187112	EXAMEN PRE EMPLOI (2022-9049)			Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9049)		342,63 \$	
No paiement:	S17358	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	01187	Nom:	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	Montant:	538,72 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-06-14	INV0007922	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1435)			Yannick Raymond	Éric Painchaud (2022-1435)		120,54 \$	
2022-06-22	INV0008147	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1435)			Yannick Raymond	Éric Painchaud (2022-1435)		396,85 \$	
2022-07-05	INV0008460	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1435)			Yannick Raymond	Éric Painchaud (2022-1435)		21,33 \$	
No paiement:	S17359	Date:	2022-08-04	Référence Fourn.:	00379	Nom:	CIME HAUT-RICHELIEU	Montant:	7 904,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation			Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur	
2022-07-04	2622	ANIMATION CAMP DE JOUR - MONT ST-GREGOIRE - SEMAINE DU 27 JUIN (2022-2803)			Martin Latulippe	Jacques Des Ormeaux (2022-2803)		7 904,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17360	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	Montant: 113,69 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-05-20	155984	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8453)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8453)	48,87 \$
2022-05-26	156247	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8453)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8453)	64,82 \$

No paiement: S17361	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 8 715,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-12	2022 18040536	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	70,09 \$
2022-06-27	2022 18033858	AJUSTEMENT DE BITUME - AVRIL 2022 (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	2 492,40 \$
2022-06-27	2022 18033964	AJUSTEMENT DE BITUME - MAI 2022 (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	4 703,70 \$
2022-07-13	2022 18041095	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	532,96 \$
2022-07-14	2022 18041169	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	433,81 \$
2022-06-27	2022 18033847	AJUSTEMENT DE BITUME - MAI 2022 (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	282,88 \$
2022-06-09	2022 18028056	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Sylvain Bujold	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	200,09 \$

No paiement: S17362	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 54757	Nom: DE LA COUR A LA TABLE	Montant: 2 600,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-22	106-22	ANIMATION CAMP DE JOUR - MISSION POTAGERE- SEMAINE DU 18 JUILLET (2022-2505)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-2505)	2 600,00 \$

No paiement: S17363	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04060	Nom: DUFRESNE HEBERT COMEAU AVOCATS (DHC)	Montant: 781,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-30	185955	SERVICES PROFESSIONNELS - OPINION JURIDIQUE - DROIT DE MUTATION - POUR LA PEI	Cassandra Comin Bergor		781,83 \$

No paiement: S17364	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04349	Nom: ELECTRIMAT LTEE	Montant: 1 783,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	FC00445922	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6925)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6925)	69,19 \$
2022-06-14	FC00440066	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6547)	Yannick Raymond	Martin Latulippe (2022-6547)	237,24 \$
2022-06-14	FC00440065	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2022-6546)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6546)	490,71 \$
2022-07-11	FC00444967	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LE 35 ABERDEEN (2022-6920)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6920)	986,35 \$

No paiement: S17365	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59083	Nom: ELITE MEDIC INC.	Montant: 97,16 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-15	EMS-812	ACHAT DE SAC EN NYLON AVEC CEINTURES (2022-1474)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1474)	97,16 \$

No paiement: S17366	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 6 208,65 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
--------------	------------	------------	--------------	-------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17366	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 6 208,65 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-14	3226	TRAVAUX D'ELAGAGE - DU 5 AU 11 JUIN 2022 (2020-4017)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	6 208,65 \$
No paiement: S17367	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04550	Nom: EQUIPEMENTS BROSSARD	Montant: 768,26 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-16	703261-0002	LOCATION D'UN CHARGEUR POUR L'ENTRETIEN DES RUES (2022-6885)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6885)	768,26 \$
No paiement: S17368	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05649	Nom: EQUIPEMENTS C.M. INC. (LES)	Montant: 1 256,13 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-01	CM16723	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8491)	1 256,13 \$
No paiement: S17369	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 95667	Nom: EQUIPEMENTS LEIKO INC,	Montant: 23 673,54 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-11	1097	ACHAT D'UN CAISSON D'ETANCHEITE POUR TRAVAUX D'EXCAVATION (2022-1239)	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1239)	23 673,54 \$
No paiement: S17370	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05840	Nom: EQUIPEMENTS ROBERT INC.	Montant: 227,31 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-05-26	26383	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8475)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8475)	227,31 \$
No paiement: S17371	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03651	Nom: FILMS CRITERION (LES)	Montant: 1 247,48 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-18	812902	SERVICE DE PROJECTION POUR PINNOCHIO DU 2 AOUT (2022-1200)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1200)	902,55 \$
2022-07-18	812901	PRESENTATION DU FILM PINOCCHIO DU 2 AOUT (2022-1200)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-1200)	344,93 \$
No paiement: S17372	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03870	Nom: FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant: 4 602,30 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-27	20220727	REMISES DU 26 JUIN AU 23 JUILLET 2022 - RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		4 602,30 \$
No paiement: S17373	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05888	Nom: FRANCOIS ADAM SERVICES	Montant: 744,46 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-10	2022-1006	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2022-9043)	Yannick Raymond	Jasmin Savard (2022-9043)	744,46 \$
No paiement: S17374	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05253	Nom: GROUPE CT (CT COPIEUR)	Montant: 83,93 \$	
<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17374	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05253	Nom: GROUPE CT (CT COPIEUR)	Montant: 83,93 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-08	593706	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR - 1 MARS AU 31 MAI 2022 ET FRAIS DE BASE POU	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2022-6874)	83,93 \$
No paiement: S17375	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00555	Nom: GROUPE LABERGE INC.	Montant: 1 609,51 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-11	041513	ENTRETIEN MENAGER AU 2035 VICTORIA POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS - 12 JUII	Yannick Raymond	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9117)	1 609,51 \$
No paiement: S17376	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59108	Nom: IMPRESSION NUMERIX INC.	Montant: 454,15 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-09	69359	IMPRESSION - CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYES DE PISCINE (2022-1282)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-1282)	454,15 \$
No paiement: S17377	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 95787	Nom: LES CAMIONS GILBERT	Montant: 1 695,88 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-13	53958	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8515)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8515)	1 695,88 \$
No paiement: S17378	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 1 011,49 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-13	130722-3	SERVICE DE TRADUCTION - DOCUMENTS DIVERS (2022-4004)	Catherine Langevin	Jasmin Savard (2022-4004)	1 011,49 \$
No paiement: S17379	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 91,34 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-07	180960	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS POUR LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMERIQUES (2022	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2022-1053)	30,86 \$
2022-07-05	180943	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS POUR LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMERIQUES (2022	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2022-1053)	28,17 \$
2022-07-07	180957	FRAIS D'ACCES ET DE VERROUS POUR LIVRES NUMÉRIQUES / AUDIONUMERIQUES (2022	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2022-1053)	32,31 \$
No paiement: S17380	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 41,84 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	25302957-00	ACHAT DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR L'ECLAIRAGE DE RUES ET DES TERRAINS SPOI	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6924)	41,84 \$
No paiement: S17381	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 116,87 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	21221784-01	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8551)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8551)	16,91 \$
2022-07-13	21221784-00	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2022-8551)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8551)	99,96 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17382	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03046	Nom: MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	Montant: 2 383,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-15	172597	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-6993)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-6993)	254,05 \$
2022-06-10	170618	ACHAT DE TERRE POUR LE CARREFOUR GIRATOIRE (2022-6877)	Eric Painchaud	Jasmin Savard (2022-6877)	2 129,58 \$

No paiement: S17383	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 131,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-15	332763	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2021-9005)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2021-9005)	131,07 \$

No paiement: S17384	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05775	Nom: MBM EXTERMINATION INC.	Montant: 241,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-13	9434	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2019-9000)	120,72 \$
2022-06-15	9251	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2019-9000)	120,72 \$

No paiement: S17385	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 01441	Nom: MEDIAS TRANSCONTINENTAL	Montant: 556,02 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-16	2923	PUBLICATION DE L'APPEL D'OFFRES 22TP06 (2022-9032)	Stéphanie Fournier	Jasmin Savard (2022-9032)	556,02 \$

No paiement: S17386	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04007	Nom: MULTI PRESSION L C INC	Montant: 487,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-12	FA-56255	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-7047)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7047)	167,51 \$
2022-07-12	FA-56245	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8547)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8547)	319,62 \$

No paiement: S17387	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04199	Nom: NAVADA LTÉE	Montant: 615,13 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-30	307574	VISITE MENSUELLE HORS CONTRAT A L'ARENA (2022-6917)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6917)	615,13 \$

No paiement: S17388	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03499	Nom: NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	Montant: 466,42 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-13	405919173	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1497)	Elizabeth Jacques	Jasmin Savard en remplacement de Éric Painchaud (2022-1497)	16,45 \$
2022-07-12	405914422	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1488)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1488)	377,36 \$
2022-07-13	405919462	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2022-1497)	Mélissa Mercure	Jasmin Savard en remplacement de Éric Painchaud (2022-1497)	72,61 \$

No paiement: S17389	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59263	Nom: ORANGE TRAFFIC INC.	Montant: 10 221,28 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-14	09443	ACHAT D'UN PANNEAU "PASSAGE PIETON/VELO" (2022-1077)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1077)	10 221,28 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17390	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 59991	Nom: PAUL IMBEAULT	Montant: 6 152,07 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-29	044	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 18 AU 29 JUILLET 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	878,87 \$
2022-05-20	039	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 9 AU 20 MAI 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 757,74 \$
2022-06-03	040	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 23 MAI AU 3 JUIN 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 318,30 \$
2022-06-17	041	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 6 AU 17 JUIN 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	1 318,30 \$
2022-07-15	043	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 4 AU 15 JUILLET 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	439,43 \$
2022-06-30	042	SERVICES PROFESSIONNELS - CADENASSAGE DU 20 JUIN AU 1E JUILLET 2022 (2020-9123)	Yannick Raymond	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2020	439,43 \$

No paiement: S17391	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03135	Nom: PEP CONCEPT INC	Montant: 2 285,36 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-14	31705	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL - CAMP DE JOUR (2022-1280)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1280)	2 285,36 \$

No paiement: S17392	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 58197	Nom: PIANOZIK	Montant: 344,93 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-06	1415	TRAVAUX DE REPARATIONS SUR LE PIANO PUBLIC (2022-7070)	Josée Véronneau	Mélissa Mercure en remplacement de Josée Véronneau (2022-7070)	344,93 \$

No paiement: S17393	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 52248	Nom: PROMOTIONS ZONE (LES)	Montant: 2 270,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-15	Z104915	ANIMATION CAMP DE JOUR - SORTIE AU LASER GAME - 15 JUILLET (2022-1303)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-1303)	442,65 \$
2022-07-12	Z104912	ANIMATION CAMP DE JOUR - SORTIE AU LASER GAME - 12 JUILLET (2022-1303)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-1303)	442,65 \$
2022-07-11	Z104911	ANIMATION CAMP DE JOUR - SORTIE AU LASER GAME - 11 JUILLET (2022-1303)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-1303)	442,65 \$
2022-07-14	Z104914	ANIMATION CAMP DE JOUR - SORTIE AU LASER GAME - 14 JUILLET (2022-1303)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-1303)	442,65 \$
2022-07-13	Z104913	ANIMATION CAMP DE JOUR - SORTIE AU LASER GAME - 13 JUILLET (2022-1303)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-1303)	500,14 \$

No paiement: S17394	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 58072	Nom: PUBLICITE JL INC.	Montant: 175,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-17	3022147	FRAIS DE BRODERIE SUR VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1351)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1351)	175,91 \$

No paiement: S17395	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 1 400,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-19	Q2075289	APPEL DE SERVICE POUR LA RELOCALISATION DES IMPRIMANTES AU 2035 VICTORIA (2022-9027)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-7085)	390,92 \$
2022-06-30	Q2077983	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - JUIN 2022 (2022-9027)	Francis Blondeau	Maxime Marquis (2022-9027)	1 010,07 \$

No paiement: S17396	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03519	Nom: RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Montant: 7 556,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17396		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03519	Nom: RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Montant: 7 556,59 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-25	2548055.	FACTURATION FINALE RELATIVEMENT À L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMB	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2021-9154)	8 738,10 \$
2022-05-16	2564364	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 2548055 (2021-9154)	Maxime Marquis	Jasmin Savard (2021-9154)	(1 181,51 \$)
No paiement: S17397		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 05397	Nom: SANIBERT	Montant: 1 187,67 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-14	351019825	LOCATIONS DE TOILETTES CHIMIQUES - PARCS (2022-9077)	Maxime Fournier	Josée Véronneau (2022-9077)	1 187,67 \$
No paiement: S17398		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03971	Nom: SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	Montant: 156,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-08	273323	REPRODUCTIONS DE CLES (2022-7050)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7050)	55,13 \$
2022-07-11	273362	REPRODUCTIONS DE CLES (2022-6139)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6139)	20,70 \$
2022-07-12	273449	ACHAT D'UNE POIGNÉE POUR LE CHALET ALEXANDRA (2022-7050)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7050)	80,43 \$
No paiement: S17399		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 04747	Nom: SERVICES DE PORTES COMEAU 1998 INC	Montant: 264,44 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-13	18890	APPEL DE SERVICE AU 17 AVENUE FORT (2022-7053)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7053)	264,44 \$
No paiement: S17400		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 01217	Nom: SOCIETE DE SAUVETAGE	Montant: 50,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-04-28	205504	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE (2022-7080)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-7080)	50,00 \$
No paiement: S17401		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 95605	Nom: PRODUCTIONS AKBCO	Montant: 1 525,00 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-01-12	181131	PPRESENTATION DU SPECTACLE "AROUND THE BEATLES" DU 4 AOUT 2022 (2022-7072)	Josée Véronneau	Mélissa Mercure en remplacement de Josée Véronneau (2022-7072)	1 525,00 \$
No paiement: S17402		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03131	Nom: ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	Montant: 2 211,43 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-01	FC-307875	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-1378)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-1378)	1 894,10 \$
2022-06-01	FC-307892	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2022-6899)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2022-6899)	317,33 \$
No paiement: S17403		Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant: 6 308,10 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-27	20220727	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		6 308,10 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17404	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 03693	Nom: TENAQUIP	Montant: 727,45 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-13	14694632-00	ACHAT DE MATÉRIAUX DIVERS (2022-1416)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2022-1416)	407,64 \$
2022-06-13	14659830-00	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2022-1369)	Eric Valotaire	Éric Valotaire (2022-1369)	319,81 \$

No paiement: S17405	Date: 2022-08-04	Référence Fourn.: 00019	Nom: WURTH CANADA LTEE	Montant: 1 457,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-12	24938805	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8537)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8537)	59,28 \$
2022-07-11	24935351	ACHAT DE PIÈCES POUR MATERIEL ROULANT (2022-8544)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-8544)	1 398,07 \$

No paiement: S17407	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 02603	Nom: AQUA DATA	Montant: 7 941,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-29	21377	INSPECTION ANNUELLE DES BORNES D'INCENDIE - MANDAT 2022 (2019-9575)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2019-9575)	7 941,74 \$

No paiement: S17408	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant: 12 680,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-16	70323	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9004)	Martin Latulippe	Jasmin Savard (2022-9004)	5 030,16 \$
2022-07-19	70987	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-1501)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2022-1501)	324,23 \$
2022-07-28	71211	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9004)	Dominique-Anne Soucie	Jasmin Savard (2022-9004)	3 018,09 \$
2022-07-26	71144	ACHAT DE PIÈCES POUR LA PISCINE ALEXANDRA (2022-7081)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7081)	402,43 \$
2022-07-26	71148	ACHAT DE PIECES POUR LA PISCINE ALEXANDRA (2022-6954)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6954)	560,62 \$
2022-07-26	71147	ACHAT DE PIECES POUR LA PISCINE ALEXANDRA (2022-6953)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6953)	714,68 \$
2022-07-26	71145	APPEL DE SERVICE POUR VERIFICATION DU PULSAR DANS LES PISCINES (2022-6951)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6951)	459,90 \$
2022-07-19	70986	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2022-9004)	Dominique-Anne Soucie	Jasmin Savard (2022-9004)	680,65 \$
2022-07-26	71146	APPEL DE SERVICE - VERIFICATION DE PULSAR - PATAUGEOIRE LESPERANCE (2022-6952)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6952)	385,17 \$
2022-07-26	71150	ACHAT DE PIECES POUR LA PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2022-7081)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7081)	151,42 \$
2022-07-26	71149	APPEL DE SERVICE A LA PISCINE DE LA VOIE MARITIME (2022-6955)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6955)	953,15 \$

No paiement: S17409	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 02700	Nom: ARCHE DE NOE	Montant: 86,23 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	--------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-15	6807	SERVICE ANIMALIER (2022-9018)	Eric Painchaud	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022)	86,23 \$

No paiement: S17410	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 00375	Nom: ASSOCIATION DE SOCCER DE SAINT-LAMBERT	Montant: 28 901,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-21	20220901-2	RESPONSABILITÉ DES TACHES D'APPARITEUR PLATEAU SPORTIF - SELON ENTENTE - VE	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9064)	14 450,84 \$
2022-07-21	20220901-1	RESPONSABILITÉ DES TACHES D'APPARITEUR PLATEAU SPORTIF - SELON ENTENTE - VE	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9064)	14 450,84 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17411		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 59121	Nom: BC2 GROUPE CONSEIL INC.		Montant: 10 801,90 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-29	FAC46803	HONORAIRES PROFESSIONNELS -CONSULTATIONS PUBLIQUES. FINALISATION PROJETS	Anik Fortin	Anik Fortin (2022-4024)		1 747,62 \$
2022-07-29	FAC46744	HONORAIRES PROFESSIONNELS - ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE - JUI	Anik Fortin	Jasmin Savard (2022-9104)		9 054,28 \$
No paiement: S17412		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS		Montant: 1 379,70 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-22	0000409456	SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS EN JUIN 2022- DOSSIER 21490/2 (2022-4010)	Cassandra Comin Bergor	Jasmin Savard (2022-4010)		1 379,70 \$
No paiement: S17413		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA		Montant: 14 773,93 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-06-28	542561	COUVERTURE D'ASSURANCE CYBER RISQUES 22-23 - 1E JUILLET 2022 AU 1E JUILLET 2023	Maxime Marquis			14 773,93 \$
No paiement: S17414		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 02116	Nom: BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC		Montant: 342,63 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-21	23FAC00191037	EXAMEN PRE EMPLOI (2022-9049)	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2022-9049)		342,63 \$
No paiement: S17415		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 01187	Nom: CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.		Montant: 332,26 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-21	INV0008764	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-1498)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Éric Painchaud (2022-1498)		332,26 \$
No paiement: S17416		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 03205	Nom: CHAUSSURES 22 SECURITE		Montant: 1 360,07 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-31	220706	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2022-7099, 2022-7103, 2022-9015)	Eric Painchaud	Anik Fortin (2022-7099), Dominique Anne-Soucie (2022-7103), Rona		1 360,07 \$
No paiement: S17417		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04827	Nom: Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.		Montant: 48,87 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-07-21	158247	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2022-7065)	Eric Valotaire	Éric Painchaud (2022-7065)		48,87 \$
No paiement: S17418		Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC		Montant: 6 032,25 \$
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande		Payé au fournisseur
2022-05-17	2022 18019566	PIERRE CONCASSÉE (2022-7077)	Eric Painchaud	Sylvain Bujold (2022-7077)		116,89 \$
2022-07-21	2022 18044801	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)		211,28 \$
2022-07-12	2022 18040564	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)		649,95 \$
2022-07-18	2022 18042448	PIERRE CONCASSÉE (2022-7077)	Eric Painchaud	Sylvain Bujold (2022-7077)		114,07 \$
2022-07-18	2022 18042436	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)		438,23 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17418	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 6 032,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-18	2022 18043234	SERVICE DE REBUT BETON/ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	46,01 \$
2022-07-19	2022 18043564	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	70,64 \$
2022-07-19	2022 18043011	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	613,52 \$
2022-07-19	2022 18043041	ACHAT D'EMUPLUS (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	445,64 \$
2022-05-16	2022 18019565	PIERRE CONCASSÉE (2022-7077)	Eric Painchaud	Sylvain Bujold (2022-7077)	233,05 \$
2022-05-16	2022 18019563	PIERRE CONCASSÉE (2022-7077)	Eric Painchaud	Sylvain Bujold (2022-7077)	348,79 \$
2022-05-16	2022 18019564	PIERRE CONCASSÉE (2022-7077)	Eric Painchaud	Sylvain Bujold (2022-7077)	130,83 \$
2022-07-20	2022 18043814	ASPHALTE ROUTIER (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	694,96 \$
2022-07-22	2022 18045088	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	212,59 \$
2022-07-28	2022 18046665	PIERRE CONCASSÉE (2021-9102)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2021-9102)	822,73 \$
2022-07-28	2022 18046589	ACHAT D'EMULPLUS (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	825,75 \$
2022-07-28	2022 18046652	SERVICE DE REBUT D'ASPHALTE (2022-1024)	Eric Valotaire	Ronald Laurin (2022-1024)	57,32 \$

No paiement: S17419	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 666,86 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-28	3861	SERVICE DE GRAPHISME POUR LE PHOTOBOOT DES FETES DE SAINT-LAMBERT (2022-7092)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2022-7092)	574,88 \$
2022-07-28	3862	SERVICE DE GRAPHISME - TRAITEMENT DE PHOTOGRAPHIE (2022-4006)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2022-4006)	91,98 \$

No paiement: S17420	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 03870	Nom: FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant: 3 781,53 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-22	20220822	REMISES DU 24 JUILLET AU 13 AOÛT 2022 - RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		3 781,53 \$

No paiement: S17421	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95770	Nom: LES CONTRÔLES ROGER HOGUE	Montant: 2 343,55 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	-----------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-28	174926	ACHAT DE MATERIEL - PISCINE INTERIEURE (2022-6945)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-6945)	1 126,97 \$
2022-07-28	174925	ACHAT DE MATERIEL POUR LA PISCINE INTERIEURE (2022-7049)	Yannick Raymond	Yannick Raymond (2022-7049)	1 216,58 \$

No paiement: S17422	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 18 017,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-06-01	M284418-14	LOCATION DE VEHICULE (2022-8001)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8001)	2 009,76 \$
2022-04-01	M265182-23	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-05-01	M265182-24	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-05-01	M265183-24	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-05-01	M284418-13	LOCATION DE VEHICULE (2022-8001)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8001)	2 009,76 \$
2022-06-01	M265182-25	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-06-01	M265183-25	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17422	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04319	Nom: LOCATION SAUVAGEAU	Montant: 18 017,60 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-04-01	M284418-12	LOCATION DE VEHICULE (2022-8001)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8001)	2 009,76 \$
2022-07-01	M265183-26	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-07-01	M284418-15	LOCATION DE VEHICULE (2022-8001)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8001)	2 009,76 \$
2022-04-01	M265183-23	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 257,83 \$
2022-07-01	T265182-26	LOCATION DE VEHICULE (2022-8000)	Sébastien Gravel	Éric Painchaud (2022-8000)	1 173,75 \$

No paiement: S17423	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95869	Nom: LOCATION SSJ INC.	Montant: 2 379,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-03-30	67031497	LOCATION DE ROULOTTE DE CHANTIER (2021-9147)	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2021-9147)	2 379,92 \$

No paiement: S17424	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 60396	Nom: MAZOUT G. BELANGER	Montant: 32 864,49 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	------------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-22	01480727	ACHAT DE DIESEL (2022-9086)	Jasmin Savard	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)	25 014,46 \$
2022-06-22	01480726	ACHAT D'ESSENCE (2022-9086)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-9086)	7 850,03 \$

No paiement: S17425	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 95466	Nom: MSPKUSTOMS	Montant: 1 877,30 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-22	2022-8530	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - REPARATION ET PEINTURE SUR VEHICULE (2022-7235)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2022-7235)	1 877,30 \$

No paiement: S17426	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 59760	Nom: MUNICONSEIL AVOCATS	Montant: 2 500,74 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-22	13648	RENOUVELLEMENT DES AVIS DE RESERVE - SAINT-CHARLES	Cassandra Comin Bergor		2 500,74 \$

No paiement: S17427	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 00380	Nom: NEURONES ATOMIQUES (LES)	Montant: 5 352,09 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-06-30	F9943	ANIMATION CAMP DE JOUR - SEMAINE DU 27 JUIN 2022 (2022-9061)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2022-9061)	5 352,09 \$

No paiement: S17428	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 58985	Nom: RACICOT CHANDONNET LTÉE	Montant: 3 886,48 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
2022-07-29	34680	SERVICES RENDUS DANS LE DOSSIER 8070-R3	Cassandra Comin Bergor		528,89 \$
2022-06-30	34574	SERVICES RENDUS DANS LE DOSSIER 8070-R3	Cassandra Comin Bergor		3 357,59 \$

No paiement: S17429	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 3 701,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------	-----------------------------

<u>Date facture</u>	<u>No Facture</u>	<u>Annotation</u>	<u>Gestionnaire</u>	<u>Approbateur - Bon de Commande</u>	<u>Payé au fournisseur</u>
---------------------	-------------------	-------------------	---------------------	--------------------------------------	----------------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2022-08-01 AU 2022-08-31

No paiement: S17429	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 3 701,24 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-01	29169	REMPACEMENT DE PIECES POUR LE PARC A CHIENS (2022-1235)	Francis Blondeau	Francis Blondeau (2022-1235)	3 701,24 \$
No paiement: S17430	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 50091	Nom: SYLVIE THEROUX	Montant: 2 852,00 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-04	20220804	ANIMATION DE CAMPS DE JOUR - SEMAINE DU 25 JUILLET ET DU 1E AOUT (2022-9059)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2022-9059)	2 852,00 \$
No paiement: S17431	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 00062	Nom: SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	Montant: 6 465,92 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-08-22	20220822	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		6 465,92 \$
No paiement: S17432	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 03710	Nom: TESSIER RECREO-PARC INC	Montant: 6 654,75 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-14	34,594	ACHAT DE CHAISES LONGUES POUR L'AMENAGEMENT DES PARCS (2022-1380)	Eric Painchaud	Jasmin Savard en remplacement de Conseil municipal (2022-1380)	6 654,75 \$
No paiement: S17433	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04053	Nom: TRILOGIE GROUPE CONSEIL	Montant: 2 111,17 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-18	2201-13	SERVICES INFORMATIQUES DU 3 JUILLET AU 16 JUILLET 2022 (2022-9025)	Francis Blondeau	Jacques Des Ormeaux en remplacement de Conseil municipal (2022	2 111,17 \$
No paiement: S17434	Date: 2022-08-26	Référence Fourn.: 04207	Nom: UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	Montant: 27 090,06 \$	
Date facture	No Facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur - Bon de Commande	Payé au fournisseur
2022-07-06	159845	FRAIS DE PARTICIPATION A LA MUTUELLE DE PREVENTION SST POUR 2022 ET AJUSTEM	Jasmin Savard	Jasmin Savard (2022-5055)	27 090,06 \$
				Grand total :	7 733 495,59 \$



Transactions bancaires
Du : 2022-08-01 au : 2022-08-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	130,98
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	170,43
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	150,01
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	195,99
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	624,58
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	1 224,04
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Tuxedo	56,50
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	183,14
2022-08-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	169,38
2022-08-01	Virement vers le compte placement	3 500 000,00
2022-08-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	162,69
2022-08-02	Salaires nets période 31	259 874,95
2022-08-03	Déductions à la sources - fédéral - période 30	711,61
2022-08-03	Déductions à la sources - fédéral - période 30	7 202,56
2022-08-03	Déductions à la sources - provincial - période 30	22 571,12
2022-08-03	Remise - Pension alimentaire période 30	327,38
2022-08-08	Achat carte de crédit	4 609,70
2022-08-08	Frais perception comptes de taxes	296,41
2022-08-10	Déductions à la sources - fédéral - période 31	11 884,20
2022-08-10	Déductions à la sources - fédéral - période 31	29 341,87
2022-08-10	Déductions à la sources - provincial - période 31	108 709,27
2022-08-10	Remise - Pension alimentaire période 31	327,38
2022-08-10	Salaires nets période 32	73 157,03
2022-08-15	Frais bancaire pour B-CITI	14,40
2022-08-16	Salaires nets période 33	272 110,31
2022-08-17	Déductions à la sources - fédéral - période 32	1 540,71
2022-08-17	Déductions à la sources - fédéral - période 32	12 497,65
2022-08-17	Déductions à la sources - provincial - période 32	36 650,36
2022-08-17	Remise - Pension alimentaire période 32	327,38
2022-08-18	Remise - Régime de retraite des élus - période 33	3 018,99
2022-08-23	Virement vers le compte placement	7 000 000,00
2022-08-23	Remise mensuelle - Régime volontaire d'épargne retraite	1 932,23
2022-08-24	Déductions à la sources - fédéral - période 33	13 678,51
2022-08-24	Déductions à la sources - fédéral - période 33	28 276,81
2022-08-24	Déductions à la sources - provincial - période 33	107 297,65
2022-08-24	Remise - Pension alimentaire période 33	327,38
2022-08-29	Virement vers le compte placement	2 000 000,00
2022-08-31	Salaires nets période 35	279 294,84
	Total	13 779 048,44

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-juin à mi-juillet 2022
Date effective de paiement : 2022-08-08

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Comin Bergonzi, Cassandra	Copie Rive-Sud	Frais d'impression	817,98 \$
	Bureau en Gros	Achat de fournitures de bureau	60,86 \$
Fournier, Stéphanie	Structube	Achat de mobilier - 2035 Victoria	274,79 \$
	EconoMax	Achat de mobilier - 2035 Victoria	1 077,31 \$
	The Brick	Achat de mobilier - 2035 Victoria	342,61 \$
	Crown Verity inc.	Achat de matériel - Travaux publics	57,75 \$
	Réno-Dépôt	Achat de matériel - 2035 Victoria	21,57 \$
	Imaginaire	Achat de matériel - Bibliothèque	50,57 \$
	Quincaillerie Rousseau	Achat de matériel - 2035 Victoria	52,29 \$
	Boutique Griffon	Achat de matériel - Bibliothèque	134,45 \$
	T-Shirt Pros	Achat de matériel - Environnement	776,08 \$
	Zoom	Conférence Zoom - Direction générale + Direction culture et loisirs	46,00 \$
	Authorize.net	Frais bancaires pour Tuxedo	33,15 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	22,04 \$
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Camp de jour	137,30 \$
Marquis, Maxime	Proxim	Achat de matériel - Camp de jour	574,59 \$
Mercure, Mélissa	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 06 juin 2022 au 06 juillet 2022	107,36 \$
	Zoom	Conférence Zoom - Direction des RH et des communications	23,00 \$
Savard, Jasmin	S/O	Aucune transaction	- \$
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			4 609,70 \$

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES ET PARTENARIATS

Poste comptable : 02-111-00-971

	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Disponible 2022	No. résolution	Date du paiement
Festival Classica						
Versement 1	98 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	98 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
	196 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Corporation développement économique (CDE)						
Versement 1	50 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 2	125 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement 3	14 866,64 \$	- \$	- \$	- \$	2019-02-050	À payer
Participation au magazine Vivre Saint-Lambert	6 875,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Projet de terrasses des restaurants	18 258,36 \$	- \$	- \$	- \$		
Versement	85 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
	300 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total	496 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Autres organismes						
		105 000,00 \$				
Asphalte diffusion	7 696,51 \$	- \$	- \$	- \$	2021-04-120	À payer
Centre de Bénévolat de la Rive-Sud	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Club de bowling de Saint-Lambert	8 510,00 \$	- \$	4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
Conseil des aînés de Saint-Lambert	15 000,00 \$	- \$	25 000,00 \$	(25 000,00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
Conservatoire de musique de la Montérégie	- \$	- \$	5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
Croix-Rouge canadienne	2 856,00 \$	- \$	- \$	- \$		
David La Rue	1 300,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Foire d'art contemporain de Saint-Lambert	15 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
La Traversée	4 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	800,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Lumina Conseil	3 500,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Moisson Rive-Sud	3 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	- \$	- \$	3 000,00 \$	(3 000,00) \$	2022-03-64	19 mai 2022
RTL - Transport des aînés (1)	(1 740,00) \$	- \$	45 000,00 \$	(45 000,00) \$	2019-01-023	À recevoir
Saint-Lambert en fête	8 000,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Société chorale de Saint-Lambert	- \$	- \$	7 000,00 \$	(7 000,00) \$	2022-03-64	14 avril 2022
	70 922,51 \$	105 000,00 \$	89 000,00 \$	16 000,00 \$		
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$		
Total	566 922,51 \$	105 000,00 \$	89 000,00 \$	16 000,00 \$		

(1)

Crédit 2020	(37 831,00) \$
Janvier à juin 2021	22 997,00 \$
Juillet à décembre 2021	35 187,50 \$
Crédit 2021	(22 093,50) \$
	<u>(1 740,00) \$</u>

Projection 2022 du RTL	45 000,00 \$
------------------------	--------------



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(4.2)

Entente RTL - Accessibilité au transport en commun

DE CONFIRMER le renouvellement de la participation de la Ville pour l'année 2023 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun durant les périodes hors pointes pour les usagers de 65 ans et plus intervenue entre la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, et le Réseau de transport de Longueuil.

DE CONFIRMER la condition d'admissibilité relative aux seuils de revenus des résidents de la Ville, à partir du 1^{er} janvier 2023, comme étant un revenu brut individuel annuel inférieur à 32 000 \$ et un revenu brut familial annuel inférieur à 42 000 \$, le tout tel qu'établi à la ligne 15000 de l'avis de cotisation délivré par l'Agence de revenu du Canada.

D'IMPUTER la dépense de 51 462,00 \$ au poste budgétaire 02-139-95-951.

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, c. C-27).

La mairesse procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 7 août au 2 septembre 2022.



Ville de Saint-Lambert

LISTE DES EMBAUCHES ET NOMINATIONS

Période du 7 août au 2 septembre 2022

Date	Embauche ou nomination	Période d'embauche	Nom	Fonction	Direction / Service	Groupe	Statut
2022-08-08	Embauche	Indéterminée		Agente de communication	Direction RH et communications / Communications	Col blanc	En probation
2022-08-08	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Piscine	Régulier
2022-08-08	Embauche	Indéterminée		Technicien en documentation - jeunesse	Direction de la culture et des loisirs / Bibliothèque	Col blanc	Remplaçant
2022-08-08	Nomination	Indéterminée		Bibliothécaire - Services techniques	Direction de la culture et des loisirs / Bibliothèque	Col blanc	Régulier permanent
2022-08-15	Embauche	Indéterminée		Ouvrier des travaux publics	Direction génie, environnement et travaux publics / Parcs, espaces verts et événements	Col bleu	Temporaire
2022-08-16	Embauche	Indéterminée		Ouvrier des travaux publics	Direction génie, environnement et travaux publics / Parcs, espaces verts et événements	Col bleu	Temporaire
2022-08-15	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Piscine	Régulier
2022-08-18	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Piscine	Régulier
2022-08-23	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Piscine	Régulier
2022-08-24	Embauche	Indéterminée		Surveillant-sauveteur	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Piscine	Régulier
2022-08-25	Embauche	Indéterminée		Brigadier	Direction génie, environnement et travaux publics / Parcs, espaces verts et événements	Col bleu	Temporaire
2022-08-26	Embauche	Indéterminée		Animateur camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-26	Embauche	Indéterminée		Animateur camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-26	Embauche	Indéterminée		Animateur camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-28	Nomination	Indéterminée		Préposée aux prêts	Direction de la culture et des loisirs / Bibliothèque	Col blanc	Probation
2022-08-28	Réembauche	Indéterminée		Animateur camp de jour	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-30	Nomination	Indéterminée		Technicienne en documentation - Adulte	Direction de la culture et des loisirs / Bibliothèque	Col blanc	Probation
2022-08-30	Embauche	Indéterminée		Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-30	Réembauche	Indéterminée		Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire
2022-08-30	Embauche	Indéterminée		Surveillant hockey et patin libre	Direction de la culture et des loisirs / Aquatique et jeunesse	Col blanc	Temporaire

Approuvé par:

Mélissa Mercure, Directrice des ressources humaines et des communications



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.1) **Dépôt du procès-verbal de corrections - Appels d'offres
22ÉQUI03 et 22ÉQUI04**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19):

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de correction déposé par la greffière, quant aux deux résolutions (2022-08-277 et 2022-08-278) adoptées lors de la séance du conseil tenue le 22 août 2022.

Le procès-verbal est joint à la présente pour en faire partie intégrante.



PROCÈS-VERBAL de correction des résolutions n^{os} 2022-08-277 et 2022-08-278 adoptées lors de la séance ordinaire du 22 août 2022

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, greffière de la Ville de Saint-Lambert, confirme avoir apporté une correction à la résolution n^o 2022-08-277 (*Appel d'offres 22ÉQUI03 – Acquisition d'un chargeur sur roues usagé*), et à la résolution no 2022-08-278 (*Appel d'offres 22ÉQUI04 – Acquisition d'une souffleuse détachable usagée*) afin de corriger une erreur évidente par la simple lecture des documents fournis à l'appui de la décision.

La correction consiste à ajouter, à la fin du 2^e paragraphe de chaque résolution, la mention suivante :

« remboursable sur une période de 10 ans ».

Et j'ai signé à Saint-Lambert le 29 août 2022.

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 22 août 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2022-08-277) **Appel d'offres 22ÉQUI03 - Acquisition d'un chargeur sur roues usagé**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 22ÉQUI03 ayant pour objet l'acquisition d'un chargeur sur roues usagé à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Excavation Dynamic inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 215 578,13 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement **remboursable sur une période de 10 ans**;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la Ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 22 août 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(2022-08-278) **Appel d'offres 22ÉQUI04 - Acquisition d'une souffleuse détachable usagée**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Verreault
appuyé par la conseillère Virginie Dostie-Toupin

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 22ÉQUI04 ayant pour objet l'acquisition d'une souffleuse à neige détachable usagée à la seule entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme, soit *J.A. Larue Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant de 152 865,01 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au fonds de roulement **remboursable sur une période de 10 ans**;

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.2) **Renouvellement du contrat 18TP02 - location d'un bélier mécanique**

CONSIDÉRANT QUE lors de sa séance ordinaire du 27 août 2018, le conseil a adjugé le contrat n° 18TP02 à l'entreprise *Michaudville inc.* pour la location d'un bélier mécanique du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019, avec quatre options de renouvellement d'un an chacune (résolution n° 2018-08-268);

CONSIDÉRANT QUE la *Direction du génie, des travaux publics et de l'environnement* souhaite se prévaloir de la 4^e et dernière option de renouvellement du contrat.

DE RENOUVELER le contrat n° 18TP02 ayant pour objet la location d'un bélier mécanique pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 avec l'entreprise *Michaudville inc.* pour une valeur estimée de 64 272,82 \$, toutes taxes comprises.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-233-100-516.

D'AUTORISER la chef de la division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.3) **Non-renouvellement - Entente intermunicipale - Exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels**

CONSIDÉRANT la réception du préavis d'intention de non-renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels de la part de la Ville de Brossard.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brossard dispose entièrement de l'expertise et des infrastructures communes.

D'AUTORISER l'envoi d'un préavis d'intention de non-renouvellement de l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un environnement commun de gestion des actifs informationnels, aux autres parties à l'entente soit les villes de Boucherville et Brossard et ce, au plus tard 15 mois avant l'échéance le 31 décembre 2023.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(6.4) **Autorisation de dépenses additionnelles - Réparation de la pelle rétrocaveuse**

D'AUTORISER la dépense supplémentaire de 26 172,48 \$, toutes taxes comprises, soit la valeur des travaux apparaissant sur la soumission de l'entreprise Brandt Tracteur pour la réparation de la pelle rétrocaveuse # 402 au montant de 24 172,48 \$ auquel pourra s'ajouter un montant de 2 000 \$ pour des travaux imprévus.

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-891-00-526.

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout autre document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.1)

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme

La mairesse procède au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juillet 2022.



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 20 JUILLET 2022 À 19 H, AU 660 OAK.

MEMBRES PRÉSENTS

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère
M^{me} Stéphanie Verreault, conseillère (19 h 25)
M. Kevin Massé
M. Luc Côté
M^{me} Tiam Sharifi
M. Paul Guenther

MEMBRE ABSENT

M. Pierre-François Chapleau

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M^{me} Anik Fortin, cheffe du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection
M. Samuel Tremblay, conseiller en urbanisme

1. Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 12 sous la présidence de M. Kevin Massé.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Tiam Sharifi, appuyé par M. Luc Côté, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes : le retrait du point 12 visant l'affichage du 217 Woodstock et l'ajout d'un point 24 visant le 451, avenue Pine. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022
4. PIIA - 147, rue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
5. Dérogation mineure - 147, rue Walnut – Nombre d'étages (district 6)
6. PIIA – 826, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)
7. PIIA – 482, rue Osborne – Transformation de la façade (district 4)
8. PIIA – 197, rue Béarn – Transformation de la façade (district 2)
9. PIIA – 257, rue Dauphiné – Transformation de la façade (district 1)
10. PIIA – 384, Rue Hickson – Agrandissement et transformation des façades (district 4)
11. PIIA – 299, boulevard Sir-Wilfried-Laurier (IGA) – Affichage (district 4)
12. PIIA – 209, rue Woodstock – Transformation de la façade (district 5)
13. PIIA – 321, rue Logan – Transformation de la façade (district 6)
14. PIIA – 89 rue Riverside – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)
15. PIIA – 614, rue Pine – Transformation de la façade (district 6)
16. PIIA – 1447 Avenue Victoria – Affichage (district 4)
17. PIIA – 302 Avenue Victoria – Affichage (district 6)
18. PIIA – 315 Avenue Rivermere – Transformation de la façade (district 4)
20. PIIA – 618 rue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)
21. PIIA – 103 rue d'Alsace – Agrandissement et transformation de la façade (district 2)
22. PIIA – 371, rue Walnut – Transformation de la façade (district 6)
23. PIIA – 316, rue Mortlake – Transformation de la façade (district 7)
24. PIIA – 451, rue Pine – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)
25. Divers
26. Dossiers supplémentaires – visés par un sondage web
27. Levée de la séance



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUILLET 2022**

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2022

Considérant qu'aucun membre n'a pris connaissance du procès-verbal de la dernière rencontre, ce point est reporté à la prochaine séance.



4. PIIA - 147, rue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

Requérants et professionnels

M. Luc Plante, architecte pour M. Jean-François Pilon, propriétaire

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et transformer la façade avant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1958.

Le projet se résume essentiellement à l'ajout d'un garage ainsi que plusieurs chambres.

Un premier dossier d'orientation a été étudié par les membres du CCU lors de la rencontre du 19 janvier 2022. Les membres étaient unanimement défavorables au projet présenté considérant que :

- La proposition dénature le bâtiment d'origine et ne répond pas aux objectifs du règlement sur les PIIA. Les transformations importantes du bâtiment devraient respecter davantage l'architecture du volume d'origine en reprenant les caractéristiques architecturales existantes. Les membres recommandent que la proposition architecturale soit retravaillée de manière à :
 - Préserver les qualités particulières et, de manière générale, protéger le caractère propre de la construction d'origine;
 - Éviter que les modifications proposées ne donnent une apparence incompatible avec le style architectural de la construction d'origine;
- Certains membres recommandent de travailler le projet d'agrandissement davantage en horizontalité en s'inspirant du style *prairie house*.

L'architecte au dossier a proposé au total 8 itérations du projet faisant suite aux commentaires tenus lors de la rencontre du CCU du 19 janvier 2022, les orientations du CCU du 14 mars 2022 et les commentaires du service de l'urbanisme.

Voici les principales modifications apportées au projet pour donner suite à la dernière présentation :

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Dans la version 5 déposée en dossier d'orientation au mois de mars 2022 un effort architectural supplémentaire a été fait par le professionnel pour conserver certains détails architecturaux de la façade avant du bâtiment. Les nombreuses itérations du projet et les démonstrations faites par l'architecte par la suite pour illustrer qu'il sera peu optimal de décaler le mur latéral gauche de l'agrandissement comme souhaité par les membres du CCU lors de la séance de mars 2022 sont convaincantes.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection juge que le PIIA déposé pour la séance du CCU du 14 mars 2022 que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Le projet doit faire l'objet d'une dérogation mineure au sujet de l'article 4.9 d) du règlement de zonage.

Le projet doit être étudié par le comité de démolition.

Commentaires et recommandations du CCU

Les documents de présentation ayant déjà fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la séance de CCU du 15 juin, les membres ont déjà discuté des arguments présentés par l'architecte. Le projet était alors en dossier d'orientation, parce que le projet de dérogation mineure associé à la réalisation du projet ne pouvait être présenté officiellement ; le service UPI n'ayant eu les délais nécessaires pour aviser les voisins immédiats de la demande en cours d'analyse.

Toutefois, à l'occasion de la présente séance, les membres présents rediscutent des commentaires émis par les membres présents lors de la rencontre du 15 juin 2022 suivants :

Certains membres considèrent que la proposition n'est pas intégrée au cadre bâti existant et fait disparaître le bâtiment plutôt que d'en souligner la présence. La marquise et le débord du toit du volume d'un étage en prolongement sur la façade latérale gauche font l'objet de commentaires en ce sens.

Les membres reconnaissent que les requérants se sont adaptés aux commentaires du CCU. Toutefois certains d'entre eux regrettent que l'architecte se soit adapté aux commentaires plutôt que de revoir la proposition architecturale en profondeur.

Certains membres considèrent que des leçons doivent être tirées de ce projet. Peut-être aurait-il été préférable d'autoriser le premier projet au détriment de l'objectif du règlement sur les PIIA du respect du bâtiment existant.



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUILLET 2022**

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables au projet PIIA tel que déposé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



5. Dérogation mineure - 147, rue Walnut – Nombre d'étages (district 6)

Requérants et professionnels

M. Luc Plante, architecte pour M. Jean-François Pilon, propriétaire

Mise en contexte

Le tableau des dispositions spécifiques de la zone RA-4 de l'annexe 3 du Règlement de zonage 2008-43 prévoit que le nombre d'étages maximal autorisé est de 2.

Le mode de calcul des étages prévu à l'article 4.9 d) du règlement de zonage 2008-43 prévoit que dans le cas d'un bâtiment à niveaux décalés (split-level), le calcul des étages se fait sur les parties où le plancher se situe à au moins 30 cm au-dessus du niveau moyen du sol adjacent.

Ainsi, l'aménagement d'un niveau de plancher décalé pour le rez-de-chaussée et d'une pièce habitable au-dessus du garage en fait un bâtiment de 4 étages.

Le projet de règlement de zonage adopté le 11 juillet par le conseil municipal propose de modifier le mode de calcul des étages. Suivant le mode de calcul du règlement adopté, le nombre d'étages de la proposition architecturale est réputé conforme.

La demande vise à autoriser l'aménagement d'une aire habitable au-dessus du garage projeté et d'un palier de rez-de-chaussée situé à plus de 1 pied 6 pouces au-dessus du niveau d'entrée existant.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le service souligne que le projet tel que présenté ne nécessiterait pas de dérogation mineure si seul le règlement de zonage adopté par le conseil le 11 juillet était applicable. Dans ce règlement le mode de calcul des étages est différent de celui prévu au règlement 2008.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme aux critères prévus au Règlement concernant les dérogations mineures (2006-8).

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables à la demande de dérogation tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



6. PIIA – 826, rue Boissy – Transformation de la façade (district 3)

Mise en contexte

Le projet vise une résidence unifamiliale isolée d'un étage et demi de revêtement de brique d'argile rouge et de revêtement léger en clin horizontal blanc construit vers 1962.

Le projet consiste en la rénovation de la façade par la modification des revêtements, des ouvertures et portes et le prolongement de la toiture du volume d'un étage sur l'ensemble de la façade et le revêtement de toiture en bardeau remplacé par un revêtement métallique noir. Ce même revêtement sera utilisé pour la portion du 2^e étage de la propriété. Un nouveau revêtement de brique recouvrira une plus grande partie de la façade avant.

La fenêtre du salon est agrandie vers le bas alors que les fenêtres du 2^e étage du volume de gauche perdent de la hauteur.

La proportion des matériaux sur l'ensemble des élévations devra être conforme à la réglementation en vigueur.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres considèrent que l'utilisation d'un revêtement léger vertical dénature le bâtiment d'origine dont le revêtement léger est horizontal et en ce sens contrevient aux critères du règlement sur les PIIA 2234. Ils considèrent que le revêtement vertical écrase le volume du 2^e étage. Toutefois on reconnaît le bâtiment existant malgré les modifications proposées.

La couleur noire génère aussi plusieurs commentaires. La couleur de la représentation 3D semble plus appropriée afin de s'intégrer au contexte bâti et limiter l'impact de la transformation sur le paysage de la rue.

De plus on note une différence dans les représentations en élévation et les 3D couleur quant aux largeurs des séquences du revêtement métallique. La fiche des matériaux présente une largeur de 19 pouces, mais les représentations 3D ressemblent plutôt de 12 pouces.

Afin d'équilibrer davantage la proposition architecturale, les meneaux des fenêtres du volume de gauche devraient être prévus de manière de créer un effet miroir, soit les meneaux des 2 fenêtres de l'extrême gauche placées à gauche plutôt qu'au tiers droit.

Les membres observent que la « jupette » de toit noir va créer un gros contraste sur la pierre de la cheminée. Il serait pertinent de travailler ce détail autrement afin d'éviter de diminuer la prestance de la cheminée.

Les membres soulignent que pour assurer une harmonie entre la brique existante et la nouvelle brique une attention particulière devra être portée à la profondeur du mortier des nouvelles briques.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet sous condition des modifications suivantes :

- La couleur du revêtement de toiture et revêtement léger, ainsi que des fenêtres, portes, soffites, fascias et gouttières devraient être d'une couleur plus nuancée de type anthracite;
- Les meneaux des fenêtres de gauche devraient se situer au tiers gauche;
- Le retour de la toiture sur les faces latérales et avant de la cheminée doit être réduit dans la même inclinaison que la pente du toit;
- Les joints du revêtement métallique de toiture et des murs doivent être distants d'environ 12 pouces tels qu'illustrés aux illustrations 3D.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



7. PIIA – 482, rue Osborne – Transformation de la façade (district 4)

Mise en contexte

Maison unifamiliale isolée datée de 1956.

Remplacement de portes et fenêtres par de nouveaux modèles et couleur. La porte avant sera élargie pour faire place à une imposte latérale. Changement de revêtement de toiture pour de l'aluminium noir. Le projet vise aussi la teinture de la brique d'origine, de refaire le crépi de fondation de couleur grise, de retirer la pierre de béton de la façade avant et de refaire les fascias ainsi que l'aménagement paysager.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet devrait être modifié afin de respecter l'article 3.8 prévu au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) notamment:

- Le revêtement de maçonnerie devrait être conservé tel que l'existant à l'exception du crépi de fondation afin de respecter le bâtiment d'origine et l'environnement bâti ;
- La porte de garage ne devrait pas être vitrée, car ayant un impact majeur sur le paysage de la rue en plus de changer le style architectural du bâtiment et l'évocation de l'usage;
- Fascias, soffites et gouttières devraient être de même couleur afin que l'ensemble soit uniformisé.

Les critères non atteints sont les suivants :

3.3 d) Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert;

3.8 a) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- iii) l'interaction visuelle et fonctionnelle entre les bâtiments et la rue doit être conservée.

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment ; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés ;
- ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évident de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction ;
- v) les ouvertures existantes ne peuvent être murées; la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
- iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants ; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité ;

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres partagent l'analyse du service UPI. Ils considèrent que les seules modifications qui pourraient être apportées à cette propriété en conformité avec le règlement sur les PIIA se limitent à l'aménagement paysager, au revêtement de toiture, au revêtement de crépi des fondations, au changement de fenêtres tout en préservant l'angle en pierre entre les façades avant et latérale du côté gauche du bâtiment.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ



8. PIIA – 197, rue Béarn – Transformation de la façade (district 2)

Mise en contexte

Changement de couleur des revêtements existants.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



9. PIIA – 257, rue Dauphiné – Transformation de la façade (district 1)

Requérants et professionnels

Mme Natasha Beauregard et M. Paul Lamarche, propriétaires

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir en projection gauche le deuxième étage existant de la maison unifamiliale isolée construite vers 1969.

L'agrandissement vise la portion d'un étage du bâtiment. L'agrandissement sera dans le prolongement du 2^e étage existant et le volume excédera le corps du bâtiment existant en projection arrière.

L'agrandissement aura la même hauteur que le bâtiment existant.

L'agrandissement au-dessus du garage sera revêtu d'un bardeau d'asphalte de couleur *brun deux tons*, identique à l'existant. Une nouvelle fenêtre en aluminium de couleur noire, composée de deux sections, est proposée en façade avant de l'agrandissement, de modèle identique aux trois autres fenêtres existantes que l'on retrouve actuellement à l'étage.

Afin de répondre aux commentaires du CCU du mois mars dernier, la proposition est modifiée. Il est proposé de réduire la taille des ouvertures afin de créer un prolongement de l'ouverture en revêtement léger vers le bas. On retrouve ce langage sur des bâtiments voisins et les membres du CCU avaient recommandé de s'en inspirer. De plus, afin de répondre aux commentaires du CCU le requérant a fait appel à de nouveaux professionnels et l'agrandissement vient s'aligner avec l'implantation existante du garage plutôt qu'être en retraité.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres émettent des commentaires quant à la couleur du revêtement léger en façade latérale, ces derniers considèrent que la couleur brune existante du revêtement léger devrait être retenue pour cette façade de l'agrandissement.

De plus les membres considèrent que la disparition du débord de toit tel que l'existant en façade latérale va déséquilibrer l'architecture du bâtiment considérant que ce débord existera toujours du côté droit du bâtiment, par ailleurs ce détail de finition participerait à la qualité architecturale de la proposition.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet sous condition de la modification suivante :

- Le débord de toit existant doit être reproduit dans la proposition architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10. PIIA – 384, Rue Hickson – Agrandissement et transformation des façades (district 4)

M^{me} Alexandrine Lamoureux-Salvas se retire de la salle pour ce dossier.

Mise en contexte

Bâtiment unifamilial de deux étages, entièrement revêtu de bardeau de cèdre datant de 1926.

Le projet consiste à un agrandissement en façade latérale pour l'aménagement d'un mudroom. Il y a déjà une porte d'entrée secondaire en façade avant.

Le revêtement de l'agrandissement sera de bardeau de cèdre et le revêtement de toit de bardeaux d'asphalte les couleurs choisies sont tel que l'existant.

L'agrandissement d'environ 70 pi² se trouve en recul de la façade principale. L'agrandissement se trouve est d'environ 1,1176 m de la ligne latérale alors que la marge minimum est de 1,2 m un plan d'arpenteur-géomètre sera requis pour l'obtention du permis.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



11. PIIA – 299, boulevard Sir-Wilfried-Laurier (IGA) – Affichage (district 4)

Mise en contexte

La demande vise l'autorisation d'une troisième enseigne en façade avant.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Toutefois, le service souligne que la proposition devra comprendre l'ensemble de la raison sociale de l'Entreprise.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité considèrent que cette nouvelle enseigne ne répond pas aux critères applicables suivants :

v) sur un même bâtiment, les enseignes doivent être harmonisées au niveau de leur dimension, de leur forme, de leur couleur et du format de leur message, sauf s'il s'agit d'une enseigne dont la superficie n'excède pas zéro virgule vingt mètres carrés (0,20 m²);

viii) les enseignes présentent une implantation et un caractère uniformes;

Pour atteindre ces critères, la proposition devrait être revue :

- Le rouge proposé doit être le même rouge que les enseignes existantes ;
- La police de lettrage utilisé devrait être la même police que celle utilisée pour les enseignes existantes ;
- La raison sociale devrait être inscrite au complet comme prescrit au règlement;
- Cette enseigne devrait être plus petite et afin que le nom du commerce prime.

Les membres se questionnent aussi sur l'approche d'une 3^e enseigne distincte. Il semble que d'avoir une proposition alliant le nom du commerce et la raison sociale serait à privilégier afin de ne pas déséquilibrer l'architecture de la façade.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ



12. PIIA – 209, rue Woodstock –Transformation de la façade (district 5)

Mise en contexte

La demande vise l'autorisation du changement de couleur du revêtement existant crème et vert forêt par une peinture noir et blanc, ainsi que l'autorisation d'un nouveau revêtement de toiture de bardeau de couleur noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Les couleurs choisies pour le revêtement devraient être davantage harmonisées avec l'environnement bâti et avoir des tonalités plus chaudes et couleurs moins franches. Les couleurs de portes devraient être modifiées pour s'harmoniser avec les couleurs choisies.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet aux conditions suivantes :

- Les cadrages des fenêtres, les portes et la marquise d'affichage devront être peinte noire;
- Les gouttières devront être peintes noir ou blanc, selon leur localisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



13. PIIA – 321, rue Logan – Transformation de la façade (district 6)

Mise en contexte

Bâtiment jumelé de 2 étages daté de 1948, de brique et d'aluminium horizontal.

Le projet vise le remplacement du revêtement d'aluminium blanc existant au 2^e étage au-dessus du garage par un nouveau revêtement de lambris de bois blanc installé à la verticale.

La toiture 3 versants de la pièce au-dessus du garage ferait place à une toiture d'un versant recouvert de membrane élastomère par du bardeau d'asphalte noir ou toiture métallique noire. L'objectif est d'améliorer l'écoulement des eaux de pluie.

Si la fenêtre de cette partie de la façade est changée, elle sera de couleur blanche du même modèle que la fenêtre du salon au RDC.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres architectes font remarquer que la pente de toit proposée est la même que la pente existante et que l'intervention n'améliora pas l'écoulement des eaux de pluie. Ils recommandent plutôt au requérant d'évaluer la possibilité de faire des interventions d'isolation et de ventilation de l'entretoit ce qui aura plus d'efficacité, et ce, à faibles coûts.

La toiture existante de ce volume et la fenêtre en façade sont les deux seuls éléments de cet agrandissement qui crée un lien architectural avec le volume principal du bâtiment. Le projet en faisant disparaître ces deux éléments contrevient aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA 2234 applicables notamment :

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du bâtiment; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
- vii) le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment et des bâtiments situés à proximité.

REFUSÉ À L'UNANIMITÉ



14. PIIA – 89 rue Riverside – Agrandissement et transformation de la façade (district 4)

Mise en contexte

L'édifice a été construit vers 1951. Le bâtiment d'un étage a un toit à quatre versants, un garage adjacent et une cheminée centrale. Son architecture est typique des constructions des années 50 et le bâtiment est visible de la 132. Bien que les ouvertures semblent avoir été remplacées au fil du temps, le revêtement extérieur a conservé son cachet de même que le revêtement de la cheminée principale.

Le projet consiste en un agrandissement et une rénovation de la maison unifamiliale isolée. Les changements suivants sont proposés :

- Agrandissement de plus de 50 % de la superficie de plancher existant sur un étage et le sous-sol en façade latérale droite, gauche et en arrière;
- Agrandissement vers la gauche et l'arrière du bâtiment
- Démolition du garage existant et construction d'un garage double attenant;
- Remplacement des fenêtres sur les façades avant et latérales en aluminium blanc avec cadre noir;
- Remplacement de la porte de garage et ajout d'une nouvelle porte de garage blanche avec cadre noir;
- Remplacement et agrandissement de l'ouverture de la porte d'entrée principale;
- Ajout d'une marquise à toit plat.
- Remplacement du revêtement de bardeau sur l'ensemble de la toiture.
- Le revêtement proposé pour le volume du garage est du Maibec

Projet nécessitant l'approbation du comité de démolition. Le projet devra respecter les normes de % de maçonnerie.

Une première version de projet a été étudiée par le comité lors de la séance de mai 2022. Suite aux commentaires du CCU plusieurs modifications ont été apportées au projet.

- A forme de la marquise
- La forme de la toiture visible de la rue
- Le maintien des dimensions des ouvertures existantes
- Le maintien de l'intégrité du revêtement de maçonnerie existant

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Il y a des différences entre les rendus 3D et les élévations au niveau de la dimension de la fenêtre de droite et le balcon avant. Les élévations devraient primer et la fenêtre en projection droite ne devrait être agrandie et les paliers permettant l'accès à l'entrée rester au même niveau que l'existant.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet nécessite encore des modifications afin de répondre à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

- Le volume du garage devrait être en recul de la façade pour mettre de l'avant le volume du bâtiment existant ;
- La fenêtre en projection droite ne devrait être agrandie ;
- Les paliers permettant l'accès à l'entrée rester au même niveau que l'existant;
- La nouvelle marquise devrait être retirée du projet, car ce nouvel élément architectural interfère avec la présence de la cheminée qui est l'élément signature du bâtiment et les pentes de toit ;
- Le revêtement en façade du garage existant devrait être récupéré pour réaliser l'agrandissement de la façade vers la gauche ;

Le service UPI recommande au conseil d'exiger une garantie financière pour l'exécution de ces travaux afin d'assurer l'intégrité et la récupération du revêtement existant.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres reconnaissent les efforts faits par le requérant pour répondre à leurs commentaires. Toutefois, ils considèrent certaines modifications doivent toujours être apporté au projet :

- Le nouveau garage devrait être en recul;
- L'agrandissement en projection gauche devrait être en recul;
- Le nouveau garage ne devrait compter qu'une seule porte de garage plutôt que 2;
- La marquise devrait être retirée de la proposition;
- Le revêtement de pierre existant récupéré du garage à démolir devrait être récupéré pour



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUILLET 2022**

- l'agrandissement côté gauche et permettre de faire un retour sur la façade latérale;
- La couleur du revêtement pour le garage devrait s'harmoniser davantage avec les tons déjà présents sur le bâtiment et l'environnement bâti.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉ À UNANIMITÉ



15. PIIA – 614, rue Pine – Transformation de la façade (district 6)

Mise en contexte

Le projet consiste à la réfection complète du balcon avant ainsi que le remplacement de la porte par une porte en bois naturel.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Dans cette proposition, les membres du CCU considèrent que l'utilisation du bois naturel ne répond pas aux critères d'intégration au cadre bâti environnant et aux critères visant le respect du bâtiment existant.

3.8 a) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- i) les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
- ii) les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

3.8 b) Préservation de la physionomie et du caractère spécifique du cadre bâti du milieu d'insertion; il sera considéré que cet objectif est atteint si les critères suivants sont respectés :

- ii) les modifications proposées sont basées sur des fondements historiques et elles évaluent de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
- iv) seuls sont autorisés les matériaux de revêtement extérieur compatibles avec les matériaux existants; les couleurs de revêtement doivent s'agencer avec celles des constructions situées à proximité;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident de conserver le projet à l'étude et demandent des modifications selon les considérations mentionnées plus haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUILLET 2022**

16. PIIA – 1447 Avenue Victoria – Affichage (district 4)

Mise en contexte

Nouvelle place d'affaires / nouvel affichage sur mur de 40 po x 196 po les que les autres commerces du mail extérieur. L'enseigne sera faite d'aggloméré d'aluminium et d'acrylique, cadre de 1,5 po. d'épaisseur - logo 3D 1/2 po épaisseur.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



17. PIIA – 302 Avenue Victoria – Affichage (district 6)

Mise en contexte

Bâtiment à valeur patrimoniale. La place d'affaires propose un affichage sur poteau et un affichage sur mur.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



18. PIIA – 315 Avenue Rivermere – Transformation de la façade (district 4)

Mise en contexte

Remplacement des fenêtres coulissantes par des fenêtres à battant de couleur blanche. Les modèles 2 sections et 3 sections en façade avant seront remplacées par des modèles de 3 sections.

Le requérant argumente que vu la grandeur des fenêtres, le manufacturier recommande 3 panneaux (dans la chambre et le bureau de la façade) au lieu des 2 existants d'où cette demande.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Les fenêtres des chambres devraient être du même modèle que l'existant afin de maintenir l'uniformité avec le voisin jumelé.

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres conviennent que l'environnement bâti immédiat présente une multitude de modèles de fenêtres, et en ce sens, la proposition ne vient pas drastiquement modifier le paysage de la rue.

Toutefois, ils considèrent que la proposition dénature le bâtiment d'origine, en plus de contraster avec le bâtiment jumeau voisin.

L'argument avancé pour justifier le changement du nombre de panneau de verre par fenêtre est mal reçu par les architectes présents qui prétendent le contraire pour les 2 fenêtres des chambres.

On souligne que pour la fenêtre du salon, s'il est techniquement difficile de maintenir le rythme des meneaux pour avoir des sections ouvrantes, il serait bien reçu qu'un meneau horizontal en bas de la fenêtre soit prévu pour réduire le poids des sections ouvrantes. On retrouve par ailleurs ce type de modèle sur le bâtiment jumeau.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet à moins que le projet soit modifié de manière à ce que les fenêtres aient une apparence identique à l'existant ou que les meneaux soient placés à l'identique que le bâtiment jumeau.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



20. PIIA – 618 rue de Sanford – Transformation de la façade (district 7)

Mise en contexte

Maison unifamiliale isolée de 2 étages daté de 1971.

Le projet consiste à remplacer la porte, les portes de garage et les fenêtres existantes par de nouveaux modèles de couleur minéral de fer ainsi que de remplacer le revêtement de toiture par un bardeau d'asphalte noir double. De plus le revêtement métallique des lucarnes sera remplacé.

Tous les fascias, solins, allégés, gouttières et descentes pluviales sont à remplacer de couleur minéral de fer. Les deux fenêtres existantes du rez-de-chaussée seront agrandies jusqu'à la fondation et le revêtement de fondation sera remplacé par un nouvel acrylique.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



21. PIIA – 103 rue d'Alsace – Agrandissement et transformation de la façade (district 2)

Mise en contexte

Maison unifamiliale isolée de 2 étages datant de 1955, de briques d'argile brun-aubergine et de revêtement de bois au 2e étage.

Le projet consiste en l'agrandissement d'un volume d'un étage à l'arrière du bâtiment par l'ajout d'un 2e étage. L'agrandissement sera visible de la rue qu'en prolongement de la toiture existante, l'angle de la toiture reste le même.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



22. PIIA – 371, rue Walnut – Transformation de la façade (district 6)

Mise en contexte

Démolition du balcon existant de bois et reconstruction avec matériaux de PVC et garde-corps d'aluminium. Le balcon existant est identique ou similaire à ceux des maison Town house de cette rue.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le service de l'urbanisme, permis et inspection recommande au conseil de refuser ce projet considérant l'impact sur le paysage de la rue, perte d'homogénéité avec voisin et le bâtiment jumelé de droite. De plus, la démolition de ce balcon fait perdre des caractéristiques d'origines du bâtiment qui participe à sa qualité architecturale.

Il serait plutôt recommandé de conserver l'existant et de remplacer que les marches et le plancher du balcon.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres s'opposent à la perte de cet élément architectural, ils recommandent de poncer et reprendre l'existant ce qui permettra de prolonger la durée de vie de plusieurs années encore.

Un membre met en garde le requérant sur l'utilisation de planches en PVC pour un balcon fréquemment utilisé l'hiver, car ce matériau est très glissant voir dangereux lorsque mouillé.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal de refuser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



23. PIIA – 316, rue Mortlake – Transformation de la façade (district 7)

Mise en contexte

Dossier approuvé au conseil de juin par la résolution 2022-06-226.

La requérante souhaite que l'une des conditions posées par le conseil soit retirée, soit l'obligation que le revêtement léger soit installé à la verticale dans la partie du pignon de la façade avant.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé au conseil de juin en maintenant uniquement la condition suivante :

- La distinction de profondeur des revêtements du rez-de-chaussée et du pignon de toit doit être reproduite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



24. PIIA – 451, rue Pine – Agrandissement et transformation de la façade (district 6)

Mise en contexte

Le projet consiste à agrandir et à transformer la maison unifamiliale isolée construite vers 1938. La propriété à l'étude constitue l'une des premières maisons érigées pour H. G. Clack, constituant peut-être l'un des projets les plus singuliers de King, sans être une reproduction véritable.

L'agrandissement se fera en projection latérale droite. La nouvelle section sera en recul par rapport à la façade principale du bâtiment. Le taux d'implantation du bâtiment, une fois agrandi, sera de 27,25 %. Le nouvel espace servira de garage au rez-de-chaussée et de chambre à coucher à l'étage.

La section agrandie sera recouverte en façade d'un revêtement de pierre naturelle, de la compagnie Carrières Ducharme, de type St-Marc, appareillé au parement de pierres existantes. Une porte de garage pleine ainsi qu'une porte d'entrée secondaire, de couleur minerai de fer, de la compagnie Gentek, sont proposées en façade.

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer le revêtement de clin en aluminium existant par un nouveau revêtement en bois d'une largeur de 4 pouces posés à la verticale, de la compagnie Sidex ou Maibec, de couleur charbon de mer.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU

Certains membres considèrent que les modifications dénaturent le bâtiment d'origine, contrevenant ainsi aux objectifs et critères du règlement sur les PIIA.

Des commentaires sont faits visant la nouvelle couleur du revêtement léger. La couleur plus foncée dénature le bâtiment et s'intègre mal à l'environnement bâti.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'autoriser le projet tel que déposé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



25. Divers

- **PIIA – 385, rue Edison – Transformation de la façade (district 7)**

Un PIIA de transformation de façade a été présenté au dernier CCU et visait la teinture de la brique d'argile d'origine afin de camoufler des coulisses et joints refaits sur les façades latérales et arrière. Avec l'adoption du règlement de zonage 2022, le CCU doit autoriser toute teinture de brique. A la séance du mois de juin, le CCU avait recommandé favorablement le projet à l'exception de la teinture de la brique. Le requérant produit de nouvelles photos en souhaitant que le CCU revoie sa position sur cet élément.

Commentaires et recommandations du CCU

Les membres du CCU maintiennent leur recommandation défavorable, car plusieurs techniques sont à la disposition du requérant pour redonner du lustre à la maçonnerie : Sandblast, haute pression, acide brisole, gommage, brossage. Le requérant devrait solliciter l'expertise d'un maçon.

- **PIIA – 602, rue Robitaille – Suivi d'un PIIA en cours de réalisation**

Un membre souhaite que les travaux une fois terminés, fassent l'objet d'une inspection afin d'assurer que le PIIA autorisé soit respecté notamment quant à la largeur des colonnes apparentes soutenant le carport et les détails décoratifs dans la vitrine de l'entrée principale.



26. Dossiers supplémentaires – visés par un sondage web

- **PIIA – 105, avenue Stanley – Transformation de la façade (district 5)**

Mise en contexte

Changement de modèles de fenêtres.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Questions 1 : Pour le dossier PIIA remplacement des fenêtres du 105, avenue de Stanley, êtes-vous :

- a) Favorable au projet **(5)**
- b) Défavorable au projet
- c) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance. **(1)**

- **PIIA – 716, rue Green – Transformation de la façade (district 7)**

Mise en contexte

Refaire recouvrement de la toiture en panneaux architecturaux métalliques noirs.
Remise en état de la marquise et soffites - revêtement métallique noir.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Toutefois pour assurer la qualité architecturale, le service UPI recommande que l'autorisation de projet soit conditionnelle à ce que les joints du revêtement métallique de toiture et des murs doivent être distants d'environ 12 pouces.

Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Questions 2 : Pour le dossier PIIA remplacement de revêtement de toiture du 716, rue Green, êtes-vous :

- a) Favorable au projet
- b) Favorable avec la condition proposée par le service UPI **(6)**
- c) Défavorable au projet
- d) Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance.

- **PIIA – 205, avenue de Merton – Transformation de la façade (district 7)**

Mise en contexte

Changement de 2 fenêtres au 2^e étage de la façade avant de même modèle, mais de couleur noire.
Les 2 fenêtres du RDC restent blanches.

Analyse du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

Le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection est d'avis que le projet est conforme à la majorité des objectifs et critères prévus au Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234) et applicables au projet.

Toutefois pour assurer la qualité architecturale, le service UPI recommande que l'autorisation de projet soit conditionnelle à ce que les fenêtres du rez-de-chaussée soient peintes noires.

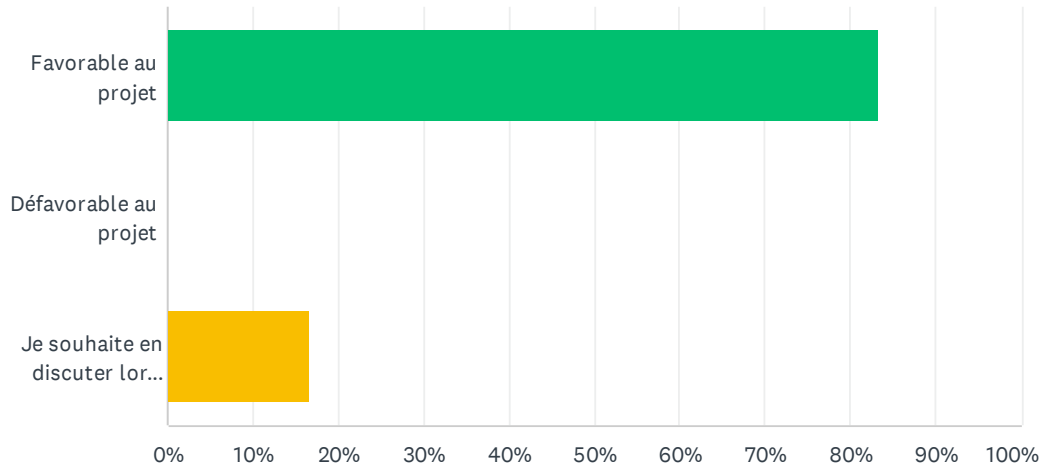
Commentaires et recommandations du CCU – 6 répondants

Questions 3 : Pour le dossier PIIA remplacement de fenêtres 205, avenue de Morton, êtes-vous :

- a) Favorable au projet
- b) Favorable avec la condition proposée par le service UPI **(6)**
- c) Défavorable au projet
- d) Souhaite en discuter lors de la prochaine séance.

Q1 Pour le dossier PIIA remplacement des fenêtres du 105, avenue de Stanley, êtes-vous :

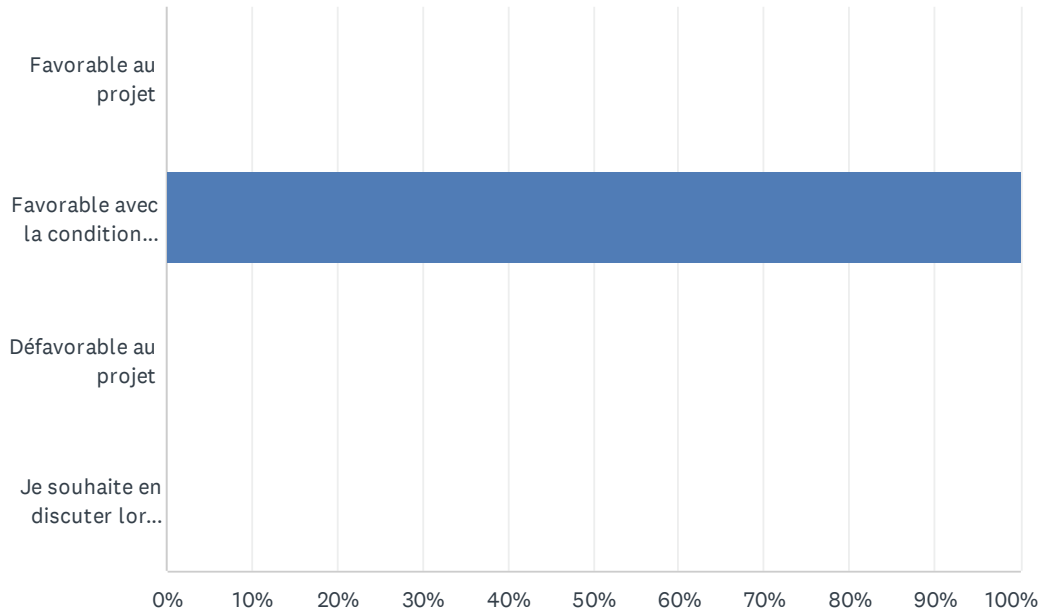
Réponses obtenues : 6 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Favorable au projet	83.33%	5
Défavorable au projet	0.00%	0
Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance	16.67%	1
TOTAL		6

Q2 Pour le dossier PIIA remplacement de revêtement de toiture du 716, rue Green, êtes-vous :

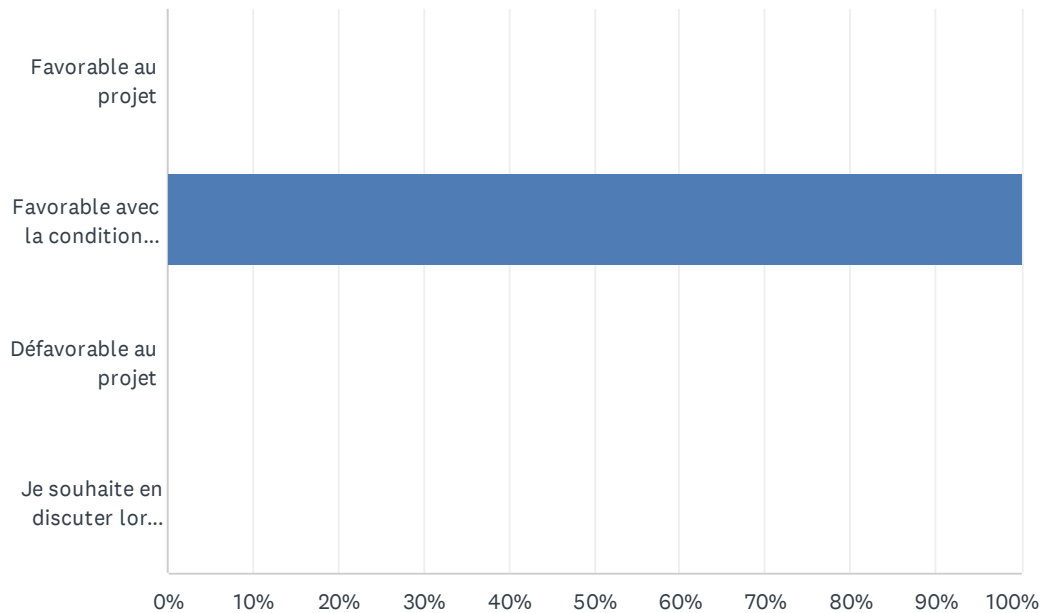
Réponses obtenues : 6 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Favorable au projet	0.00%	0
Favorable avec la condition proposée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection	100.00%	6
Défavorable au projet	0.00%	0
Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance	0.00%	0
TOTAL		6

Q3 Pour le dossier PIIA remplacement de fenêtres 205, avenue de Merton, êtes-vous :

Réponses obtenues : 6 Question(s) ignorée(s) : 0



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Favorable au projet	0.00%	0
Favorable avec la condition proposée par le Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection	100.00%	6
Défavorable au projet	0.00%	0
Je souhaite en discuter lors de la prochaine séance	0.00%	0
TOTAL		6



Urbanisme, permis et inspection
35, rue d'Aberdeen
Saint-Lambert (Québec) J4P 1R5
Téléphone : 450 466-3277
Courriel : urbanisme@saint-lambert.ca

**VILLE DE SAINT-LAMBERT
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 20 JUILLET 2022**

27. Levée de la séance

Considérant l'heure tardive et le nombre de dossiers qui reste à étudier, il est proposé par M. Kevin Massé que la séance soit levée à 22 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kevin Massé
Président de la rencontre

Anik Fortin
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.1) **Demande de dérogation mineure – 451 avenue Pine (district 6)**

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE VERREAULT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition [OU] a suscité de l'opposition;

DE REFUSER la demande de dérogation mineure présentée relativement à l'immeuble situé au 451, avenue Pine pour le motif que l'application de la réglementation en vigueur ne cause pas de préjudice au propriétaire.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.2.2)

Dérogation mineure - 877 Place de l'Île-de-France (district 3)

CONSULTATION PUBLIQUE - PRÉSENTATION DU DOSSIER PAR LA CONSEILLÈRE STÉPHANIE VERREAULT, MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La mairesse invite les personnes présentes dans la salle à se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été soumise à une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public publié le 2 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a suscité aucune opposition;

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble situé au 877, Place de l'Île-de-France, afin de rendre une situation existante conforme, à la suite de travaux de terrassement réalisés en 2006, à savoir que la piscine est située à une distance de 1,83 mètre du bâtiment principal, alors que l'article 5.13 du *Règlement de zonage 2008-43* prévoit une distance minimale de 1,85 mètre.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.1)

PIIA – 126, rue Edison – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison située au 126 rue Edison, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **PIIA - 168, avenue de Stanley – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison jumelée située au 168, avenue de Stanley, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **PIIA - 761, rue Green – Agrandissement et transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison située au 761, rue Green, avec les modifications suivantes:

- Un lattis de bois doit être utilisé plutôt que le matériau de revêtement de type bois.
 - Une porte simple, sans imposte latérale.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.4)

PIIA - 48, boul. de l'Union – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

DE DÉSA approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 48, boul. de l'Union, considérant que le projet n'est pas conforme aux objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2234)*, notamment en ce qui a trait à :

- **3.1 g)** Les caractéristiques architecturales de construction s'harmonisent avec les dominantes observées sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert et témoignent d'une recherche architecturale.
 - **3.1 i)** Les matériaux de revêtement soient associés, de par leur nature et leur couleur, à ceux qui caractérisent la municipalité.
 - **3.3 d)** Par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.5)

PIIA – 222, rue Woodstock – Affichage

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'ajout de deux nouvelles affiches pour l'immeuble situé au 222, rue Woodstock, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.6)

PIIA - 213, rue de Lorraine –Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 213, rue de Lorraine, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.7)

PIIA - 484, rue Pine – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment de deux étages situé au 484, rue Pine tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.8)

PIIA - 83, rue Durocher – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison située au 83, rue Durocher avec les modifications suivantes:

- Éliminer les colonnes proposées au concept;
 - Que la porte d'entrée ne dépasse pas la largeur de l'ouverture existante en façade avant;
 - Une meilleure fenestration dans la porte d'entrée principale.
-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.9)

PIIA - 614, rue Pine – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade de la maison jumelée située au 614, rue Pine avec les modifications suivantes:

- Remplacer le soffite en métal noir par un soffite en métal de même couleur que la proposition du plancher.
- Fournir un plan détaillé du détail de toiture pour la demande de permis.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.10)

PIIA – 89, rue Riverside – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 89, rue Riverside avec la modification suivante:

- Garder mêmes proportions de fenêtres.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.11)

PIIA - 178, rue Walnut – Agrandissement et transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 178, rue Walnut, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.12)

PIIA - 611, rue Logan – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale situé(e) au 611, rue Logan, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.13) **PIIA - 433-435, avenue de Brixton – Agrandissement et Transformation de la façade**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relatif à l'agrandissement et la transformation de la façade de la maison jumelée située au 433-435, avenue de Brixton avec la modification suivante:

- Uniformiser le traitement des volets pour les deux unités d'habitation.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.14)

PIIA - 101, rue de Languedoc – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 101, rue de Languedoc, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.15)

PIIA - 234, rue Dauphiné – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison unifamiliale située au 234, rue Dauphiné, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.16)

PIIA - 115, rue Dulwich – Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif au remplacement du bardeau d'asphalte de la maison située au 115, rue Dulwich, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(8.3.17)

PIIA - 331, avenue de Stanley– Transformation de la façade

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 août 2022.

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade de la maison située au 331, avenue de Stanley, tel que déposé.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (60 minutes)

Cette période de questions débute à ____ et se termine à _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Le second tour de table des membres du conseil a lieu de _____.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 19 septembre 2022 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper sous la présidence de madame la mairesse Pascale Mongrain et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Claude Ferguson, conseiller du district n° 2
Alexandrine Lamoureux-Salvas, conseillère du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Liette Michaud, conseillère du district n° 6
Virginie Dostie-Toupin, conseillère du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

(9.3)

Levée de la séance

La mairesse procède à la levée de la séance à _____.